



LE TEMPS

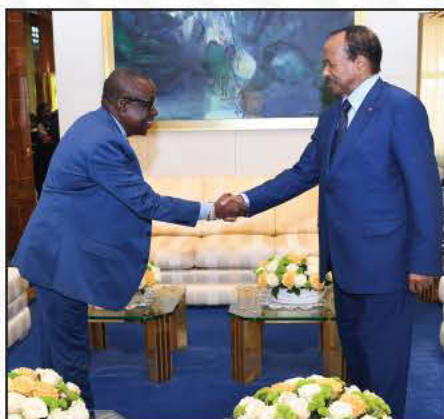
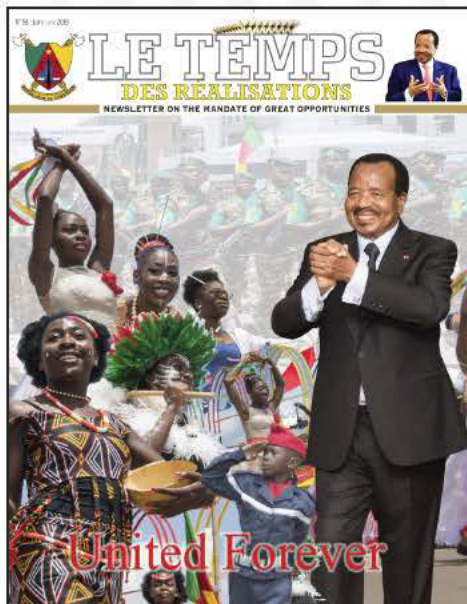
DES RÉALISATIONS

NEWSLETTER ON THE MANDATE OF GREAT OPPORTUNITIES



United Forever

Sommaire | Content



4 UN JOUR, UN ÉVÈNEMENT

5 EDITO

8 L'ÉVÈNEMENT

■ MADAME LOUISE MUSHIKIWABO
Secrétaire Générale de l'Organisation
Internationale de la Francophonie (OIF)
Secretary General of the International
Organisation of La Francophonie (OIF)

10 CARNET DIPLOMATIQUE

■ Audiences du Chef de l'Etat
■ Audiences of the Head of State

16 FOCUS

■ Célébration de la 47^e édition de la
Fête Nationale
■ 47th edition of the National Day

66 FIRST LADY

■ Chantal BIYA chez « Les
Coccinelles » du Palais de
l'Unité
■ Happy Holidays

76 AU COEUR DE L'ACTION

■ Les actes du Chef de l'Etat
■ Texts signed by the Head of
State



90 DIGITAL

- Les Camerounais s'expriment en ligne
- Cameroonians express themselves online

LE TEMPS DES RÉALISATIONS

Une publication du Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun
A Publication of the Civil Cabinet of the Presidency of the Republic of Cameroon

Directeur de Publication/Publisher :
Samuel MVONDO AYOLO
Ministre, Directeur du Cabinet Civil/
Minister, Director of the Civil Cabinet

Coordonnateur/Coordinator :
Oswald BABOKE
Directeur Adjoint du Cabinet Civil/
Deputy Director of the Civil Cabinet

Rédacteurs-en-Chef/
Editors-in-Chief
Nicolas AMAYENA, Attaché
Bansi Victor SUHYANG, Attaché

Rédaction/ News Staff :
Jean Lucien EWANGUE, Attaché
Jean Christian ATANGANA
Médard NKODO NSOULOU
Dorothée DANEDJO FOUBA
MBENJU John MAFANY

Armel MEBANDE
Edouard MVONDO MVOGO
Joseph Bienvenu AMOUGOU
MEYONG
Carole NYANGONO ADJOMO
Joseph Samuel SAMNICK.

Contribution :
Churchill EWUMBUE MONONO,
Conseiller Technique
Florent Guy ELA FOE, Attaché
Jeanne D'Arc OTAM, Chargé d'Etudes
Assistant
Francine NDONGO; Assistante

Photographie/Photos
Victor YENE
Elie Gérard NYAT SAF
Sylvain ANDJONGO SEME
Salifou CHIGUET

Imprimé au Cameroun

All these instruments are available
on our website : www.prc.cm

Our social media accounts;
The President of the Republic

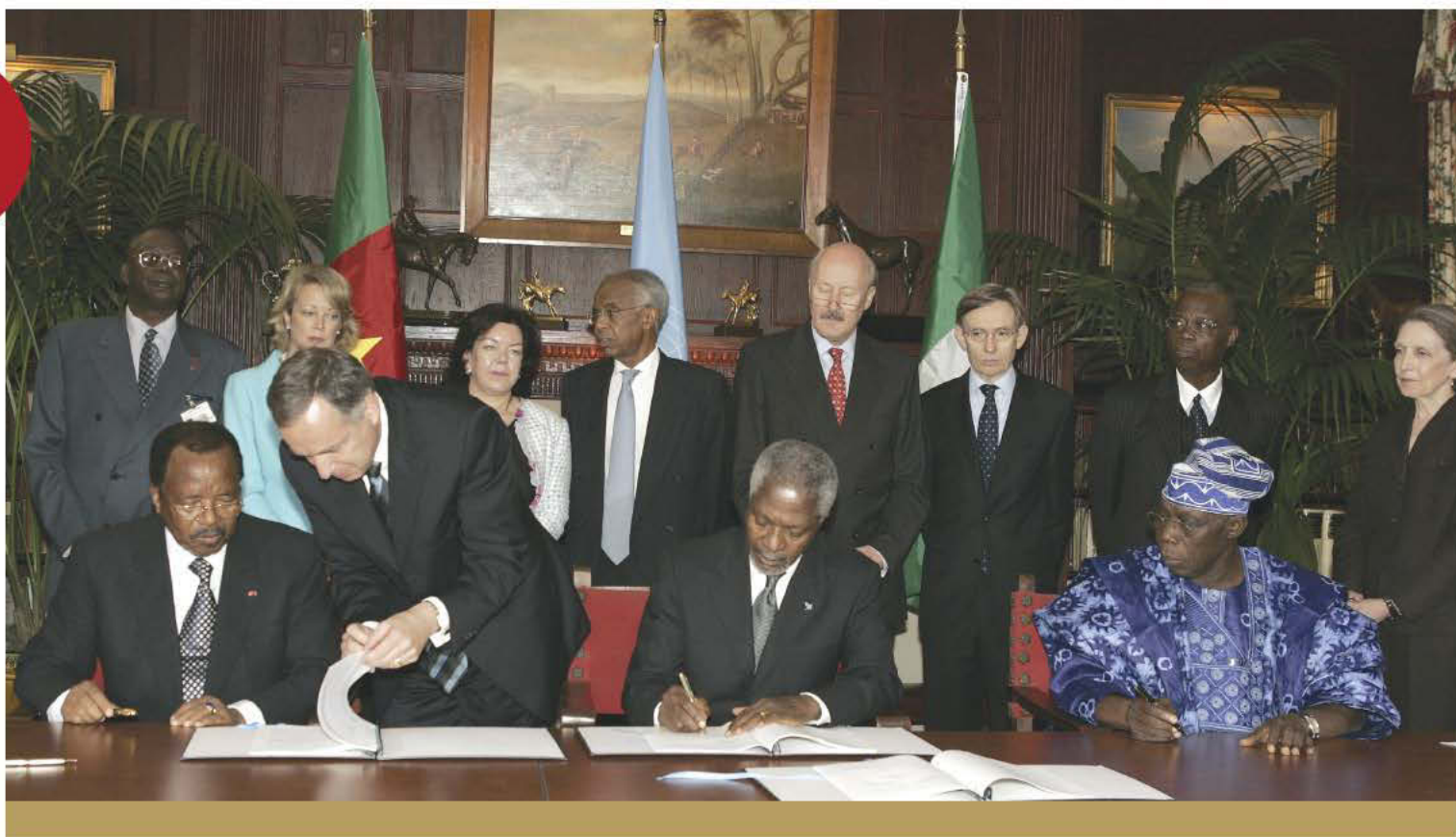
@PaulBiya.PageOfficielle
@PR_Paul_BIYA
[presidentpaulbiya](https://www.facebook.com/presidentpaulbiya)

The First Lady:

@ChantalBIYA_Cmr
Civil Cabinet
@ PRC.CabinetCivil
@CabinetCivilPRC
Mail : cabcivil@prc.cm
@ prc.cellcom
@ PRC_Cellcom
Mail : cellcom@prc.cm



CE MAGAZINE NE PEUT ÊTRE VENDU / NOT TO BE SOLD



En application de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye du 10 octobre 2002, le Président du Cameroun, Paul BIYA, le Président du Nigeria, Olusegun Obasanjo, et le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, signent le 12 juin 2006 l'Accord de Greentree (une banlieue de New York) qui confirme la souveraineté du Cameroun sur la presqu'île de Bakassi. La cérémonie se déroule en présence des représentants de quatre Etats témoins à savoir, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. C'est l'épilogue des pourparlers qui se sont engagés entre les protagonistes après le verdict de la CIJ. Le règlement pacifique du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria passe pour un modèle du genre dans les annales de l'ONU. Il constitue un succès diplomatique majeur pour le Président Paul BIYA qui a su combiner sa sobriété, son art de convaincre, sa foi dans les vertus du dialogue et de la justice, sa détermination à assumer son serment constitutionnel sans faillir, pour préserver l'intégrité territoriale du Cameroun. Lui, le sage, méthodique et clairvoyant, intègre et mesuré, nous rappelle par-là « *qu'il n'y a pas de chemin vers la paix, la paix est le chemin* ».

In application of the verdict of the International Court of Justice at The Hague; pronounced on 10 October 2002, the President of the Republic of Cameroon, Paul BIYA; the President of Nigeria, Olusegun Obasanjo; and the Secretary General of the United Nations, Kofi Annan, signed the Greentree Agreement (in a suburb of New York) on 12 June 2006 which confirmed the sovereignty of Cameroon over the Bakassi peninsula. The ceremony took place in the presence of the representatives of four witness countries: the United States of America, Germany, France and the United Kingdom. It was the epilogue of talks that were held by the two protagonists after the verdict of the ICJ. The peaceful resolution of the border conflict between Cameroon and Nigeria is a model in the annals of the UNO. It was a major diplomatic victory for President Paul BIYA who was able to combine his calm, his skills to convince, his faith in the virtues of dialogue and justice, his determination to keep his constitutional oath not to fail, in order to preserve the territorial integrity of Cameroon. He, the wise man, methodical and foresighted, with integrity and sense of measure, thereby reminded us that "*there is no road to peace, peace is the road*".



12

Juin
June

2006

L'obsession du dialogue

The Obsession for Dialogue

Par | By Samuel MVONDO AYOLO

Ministre, Directeur du Cabinet Civil | Minister, Director of the Civil Cabinet

Le Président de la République, S.E. Paul BIYA, s'est illustré de fort belle manière avant la célébration de la 47^{ème} édition de la Fête nationale du 20 Mai. En publiant dans ses comptes Facebook et Twitter une série de réflexions sur l'unité nationale, la paix sociale, l'amour de la patrie, le pardon, etc, le Chef de l'Etat a une fois de plus démontré qu'il est le nocher qui tient avec assurance le gouvernail du Cameroun. A l'heure où les réseaux sociaux rythment notre quotidien, ce type de messages s'ouvre directement au citoyen et favorise le dialogue à travers un espace propice au débat.

L'objectif visé par le Président de la République était vraisemblablement de captiver l'attention de ses compatriotes, afin de leur transmettre des valeurs pour créer et renforcer le sentiment national, dans un esprit de solidarité et de communion fraternelle. Mieux, de faire prendre conscience des enjeux pour l'avenir de ce pays et, surtout, de rappeler à la mémoire collective le sens de l'engagement patriotique. L'interaction avec les Camerounais est un signe de familiarité d'un homme d'Etat toujours plus accessible, persuadé que le débat et l'argument constituent en démocratie une ressource essentielle dans la représentation collective du rapport à l'Etat et à la Nation.

Dans la marche de notre société, Paul BIYA s'est toujours singularisé par la recherche obsessionnelle d'une solution apaisée aux conflits, marquée à la fois par la modération, la lucidité et la finesse d'analyse d'un dirigeant clairvoyant. Sa quête permanente du consensus passe inéluctablement par une écoute assidue des signaux provenant du peuple. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire concurrence aux institutions représentatives de l'Etat ou même aux différents corps d'élite, ni de donner raison à quelques minorités surexcitées et déboussolées, encore moins à des lobbies de mercenaires, mais davantage de multiplier les capteurs sociaux qui permettent de déblayer le processus décisionnel.

Le sens du dialogue est donc permanent dans sa démarche politique. Pour rappel, le Président de la République a reçu, le 6 juin 2014 à Yaoundé, des mains de l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, le Prix de l'Union Panafricaine des Avocats pour « *la résolution pacifique des conflits* », consacrant l'habileté avec laquelle il a conduit le différend fronta-

L'interaction avec les Camerounais est un signe de familiarité d'un homme d'Etat toujours plus accessible, persuadé que le débat et l'argument constituent en démocratie une ressource essentielle dans la représentation collective du rapport à l'Etat et à la Nation.

The President of the Republic, His Excellency Paul BIYA, made powerful media outings prior to the celebrations marking the 47th edition of the National Day on 20 May. By publishing a series of reflections on National Unity, Social Peace, Love for Country, Forgiveness etc... in his Facebook and Twitter accounts, the Head of State has once again demonstrated that he is the pilot who holds with confidence the rudder of national life. At a time when our daily lives are punctuated by social media networks, this type of messages go straight to the citizen, and promote dialogue by creating a conducive environment for debate.

The aim pursued by the President of the Republic was to attract the attention of his compatriots, in order to transmit to them values that will create and reinforce nationalist sentiments, in a spirit of solidarity and fraternal communion; better still, values that raise awareness of the stakes for the future of this country and, above all, to awaken collective consciousness of the necessity for patriotic commitment. The interaction with Cameroonians is a sign of familiarity of an ever more accessible statesman who is convinced that debate and argument in democracy constitute an essential resource in the collective representation of the relationship between the State and the Nation.

As our country forges ahead, Paul BIYA has always been singled out for his obsession in the search for peaceful solutions to conflicts, marked both by moderation and lucidity on the one hand and by the analytical finesse of a fore-sighted leader on the other hand. His permanent quest for consensus is inevitably propelled by constant attention paid to signals from the people. Of course, it is not a question of competing with the representative institutions of the state or even with the various elite corps, nor of giving reason to some over-excited and disorientated minorities, still less to the lobbies of mercenaries, but more of multiplying the social sensors that make it possible to clear the decision-making process.

Dialogue is therefore permanent in his political method. As a reminder, the President of the Republic received, on 6 June 2014 in Yaounde, from the hands of former South African President Thabo Mbeki, the Pan-African Union Lawyers' Award for "*the peaceful resolution of conflicts*", as a consecration of the skill with which he led the Cameroon-Nigeria

lier Cameroun-Nigeria. Cette récompense faisait elle-même suite à un concert de félicitations à lui adressées à travers le monde pour la gestion magistrale de cette affaire. En accueillant cette distinction, le Chef de l'Etat avait tenu ces propos qui restent d'une brûlante actualité : *« Il a été démontré que le recours à la force pose plus de problème qu'il n'en résout. La paix par le droit est donc possible. A condition toutefois que la force cède le pas devant le droit. »*

Au déclenchement des accès d'agitation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le Président Paul BIYA a instruit la mise en place d'un comité interministériel chargé de dialoguer avec les syndicats d'enseignants grévistes. Le même esprit de dialogue a prévalu avec les avocats anglophones. D'importantes décisions ont été prises pour répondre aux revendications légitimes des protestataires. Le Chef de l'Etat est même allé au-delà de ces revendications, avec des réponses supplémentaires qui s'ajustent continuellement.

Pour bien montrer son attachement au dialogue inclusif et durable, le Président Paul BIYA a créé le 23 janvier 2017, la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme. Cette institution, à pied d'œuvre depuis lors, a pour mission de promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme *« dans l'optique de maintenir la paix, de consolider l'unité nationale du pays et de renforcer la volonté et la pratique quotidienne du vivre ensemble de ses populations »*. Elle est évidemment ouverte aux contributions des citoyens et des partenaires du Cameroun.

Les visites du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Joseph Dion Ngute, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au mois de mai dernier, ont permis de réitérer aux populations la main tendue du Chef de l'Etat aux insurgés qui n'ont rien à craindre de leur reddition. Les portes des Centres de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration leur sont ouvertes. Cette nouvelle étape du dialogue a pour finalité de dissiper les animosités, de panser les blessures d'un passé parfois brumeux, et de rapprocher les points de vue antagonistes, pour une meilleure compréhension des difficultés ou des malentendus, porteuse d'affinements significatifs des politiques de développement. Ce dialogue permanent est sans aucun doute une puissante plateforme de plaidoyer pour les populations et une source précieuse d'informations et de solutions pour le Gouvernement.

Dans son message de fin d'année en 2016, le Chef de l'Etat insistait déjà sur cette option en affirmant : *« J'ai instruit le Gouvernement d'engager un dialogue franc avec les différentes parties concernées, pour trouver des réponses appropriées aux questions posées. Je les invite à participer, sans préjugés, aux diffé-*

Dialogue is therefore permanent in his political method. As a reminder, the President of the Republic received, on 6 June 2014 in Yaounde, from the hands of former South African President Thabo Mbeki, the Pan-African Union Lawyers' Award for "the peaceful resolution of conflicts", as a consecration of the skill with which he led the Cameroon-Nigeria border dispute.



border dispute. This award came on the heels of several other congratulatory messages addressed to him all over the world on his masterful management of the crisis. While accepting this distinction, the Head of State made these remarks which remain of a burning topicality, namely: *"It has been demonstrated that the use of force poses more problems than it solves. Peace through law is therefore possible. Provided, however, that the use of force gives way to the use of law."*

At the outbreak of bouts of unrest in the North-West and South-West Regions, President Paul BIYA instructed the creation of an inter-ministerial committee to dialogue with the striking teachers' Unions. The same spirit of dialogue prevailed with anglophone lawyers. Important decisions have been made to respond to the legitimate demands of the strikers. The Head of State has even gone beyond these demands, with additional answers that adjust continuously.

To demonstrate his commitment to inclusive and sustainable dialogue, President Paul BIYA created the National Commission for the Promotion of Bilingualism and Multiculturalism on 23 January 2017. This institution, which has been working since then,



rentes discussions ». Puis, Paul BIYA indiquait ce qui lui paraissait comme une ligne rouge à ne pas franchir par les insurgés et ceux qui, dans l'ombre, tiraient les ficelles de cette agitation : « Mais, ne l'oublions jamais, nous marchons sur les pas des pères fondateurs de notre pays, de nos héros nationaux, qui ont versé leur sang pour léguer à la postérité une nation unie dans sa diversité. L'unité du Cameroun est donc un héritage précieux avec lequel nul n'a le droit de prendre des libertés. Et quelle que soit la pertinence d'une revendication, celle-ci perd toute légitimité, sitôt qu'elle compromet, tant soit peu, la construction de l'unité nationale. »

À l'instar de nombreuses Organisations internationales, des pays amis et de tous les épris de paix qui ne cessent d'apporter leur soutien à notre pays dans cette douloureuse épreuve, nous sommes persuadé que le dialogue, présenté sous toutes les formes, retourné dans tous les sens par le Chef de l'Etat, reste et demeure la seule issue crédible que souhaitent les Camerounais à la situation qui prévaut dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Mais ce dialogue, entamé depuis le début des troubles, doit se poursuivre dans la sérénité, le respect des institutions républicaines et de ceux qui les incarnent. Personne n'a le droit de dicter sa perception ou sa vision au Cameroun. Que se poursuive donc le dialogue. Et, vivement, que s'ouvrent les cœurs, se délient les langues et se taisent à jamais les armes ! ■

has the mission of promoting bilingualism and multiculturalism "with a view to maintaining peace, consolidating National Unity and strengthening the will and daily practice of living together of its populations". It is obviously open to the contributions of citizens and partners of Cameroon.

The visits of the Prime Minister, Head of the Government, Joseph Dion Ngute, to the North-West and South-West Regions in May, made it possible to reiterate to the population the extended hand of the Head of State to the insurgents who have nothing to fear if they surrender. The doors of the Disarmament, Demobilization and Reintegration Centres are open to them. This new stage of the dialogue aims to dispel animosities, to heal the wounds of a somewhat hazy past, and to bring together divergent points of view, for a better understanding of the difficulties or the misunderstandings, bearers of significant refinements of the policies of development. This ongoing dialogue is undoubtedly a powerful advocacy platform for the people and a valuable source of information and solutions for the Government.

In his end-of-year message to the nation in 2016, the Head of State insisted on this option by stating that: "I instructed the Government to engage in a frank dialogue with the various parties concerned, to find appropriate answers to the questions asked. I invite them to participate, without prejudices, in the different discussions". Then Paul BIYA indicated what seemed to him a red line not to be crossed by the strikers and those who, in the background, pulled the strings of this agitation: "However, we should never forget that we are walking in the footsteps of our country's founding fathers, our national heroes, who shed their blood to bequeath to posterity a nation that is united in its diversity. Cameroon's unity is therefore a precious legacy with which no one should take liberties. Any claim, no matter how relevant, loses its legitimacy once it jeopardizes, even slightly, the building of national unity".

Just like the numerous international organisations, friendly countries and all peace lovers who have always been supportive of our country in these painful moments, we are convinced that dialogue, presented in all its forms, churned out in various ways by the Head of State, is and will always be the only credible way deemed by all Cameroonians as the solution to the situation prevailing in the North-West and South-West Regions. But this dialogue, which started right at the beginning of the disturbances, must continue in serenity, respect of the republican institutions and those who incarnate them. Nobody has the right to dictate his/her perception or vision to Cameroon. So let the dialogue continue. And, quickly, let hearts open up, tongues get wagging and the arms get silent forever! ■



PAIX ET STABILITÉ

Le soutien assuré de la Francophonie

La Francophonie to Increase its Presence in Cameroon



Elue en octobre 2018 comme Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Madame Louise Mushikiwabo, de nationalité rwandaise, a effectué sa première visite officielle au Cameroun du 23 au 24 mai 2019. L'hôte du Président de la République, Paul BIYA, a été reçue en grande solennité au Palais de l'Unité, au deuxième jour de sa visite. L'audience de près de deux heures qu'elle a eue avec le Chef de l'Etat lui a donné l'occasion de s'informer notamment sur la situation sociopolitique et sécuritaire du Cameroun, principalement, la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et les troubles dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et d'envisager les nouveaux axes de coopération bilatérale entre le Cameroun et l'OIF.

President Paul BIYA granted audience on Friday 24 May 2019 to the new Secretary General of the International Organisation of la Francophonie (OIF) at the Unity Palace. Louise Mushikiwabo, who hails from Rwanda, was making her maiden visit to Cameroon as the scribe of the organisation following her election at the 17th summit that took place in Erevan, Armenia six months ago.

During her visit to Cameroon, the scribe of the 84 member organisation set out goals to make her mission a success: get more acquainted with the political and security situation of this very important member of la Francophonie, a prominent state within the region of central Africa; lay the foundation for a greater cooperation with Cameroon; and more especially, to meet with the Head of State so as to ex-



Madame Louise Mushikiwabo a déclaré que la Francophonie considère le Cameroun comme un « pays-socle » dans une Afrique Centrale qui a besoin de paix et de stabilité. Elle a par conséquent exprimé la disponibilité de l'OIF à s'impliquer de manière utile dans la recherche de solutions aux défis qui interpellent notre pays, ainsi qu'à ses efforts de développement.

Au cours de leurs conversations, le Chef de l'Etat a pris acte des nouvelles orientations de la Secrétaire Générale pour redynamiser l'Organisation. Membre à part entière de l'OIF dès 1991, le Cameroun entretient depuis 1975 une coopération suivie avec l'Organisation dans de nombreux domaines. ■

change views with him on how to take the organisation of la Francophonie to greater heights.

The visit of the Secretary General is a continuation of the long cooperation ties that have existed between Cameroon and this organisation. The OIF has organised many training seminars in Cameroon to facilitate the transfer of technology in the agro-industrial sector. Since 2007, Cameroon has benefitted from capacity building projects for countries of the ACP in formulating, negotiating and putting in place of trade policies. The Francophonie Support Programme for Local Development has been supporting the social development and solidarity in Cameroon.

The OIF has equally carried out intense cooperation with the Ministries of Water and Energy Resources and Environment, Protection of Nature and Sustainable Development. In the sector of culture, the OIF has accompanied Cameroon in sectors such as the press, book and audio publishing, cultural diversity and sports. ■

CAMEROUN-SUISSE

La vitalité d'une coopération fructueuse

Switzerland Reiterates Support for Peace in Cameroon

Le Président de la République, Paul BIYA, a reçu en audience, le 22 mai 2019 au Palais de l'Unité, l'Ambassadeur de la Confédération Suisse au Cameroun, Pietro Lazzeri. Le diplomate était accompagné de son compatriote, l'industriel Antoine Saint-Affrique, PDG du groupe agro-alimentaire Barry Callebaut, propriétaire de la société industrielle des cacaos (Sic cacaos) à Douala. La situation sécuritaire et humanitaire au Cameroun ainsi que la coopération économique figuraient au menu des entretiens.

Barely one month after discussions with the Head of State at Unity Palace, the Swiss Ambassador to Cameroon Pietro Lazzeri reiterated their commitment to assist Cameroon in the quest for lasting peace and a return to normalcy in the North West and South West Regions of the country. Speaking to the press after the audience on 22 May 2019, Pietro Lazzeri emphasized that a Cameroonian solution was the best way forward.

The audience kicked-off with economic issues, as the Swiss





Le diplomate suisse a renouvelé l'offre d'accompagnement de son pays à la recherche de solutions à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, faite le 4 avril 2019.

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, le Chef de l'Etat a accordé une audience à l'Ambassadeur de Suisse, signifiant la vitalité d'une coopération fructueuse qui s'enrichit chaque jour dans l'intérêt commun des deux parties. S'agissant des activités du groupe Barry Callebaut, spécialisée dans le broyage des fèves de cacao, il convient de relever que cette agro-industrie participe depuis plusieurs décennies au dynamisme économique du Cameroun. Basée à Zurich, elle compte s'investir dans la formation professionnelle des jeunes, contribuant ainsi de façon substantielle à la réduction du chômage dans notre pays. ■

Ambassador and the CEO of Barry Callebaut Antoine de Saint-Affrique reviewed the activities of the company in Cameroon with President Paul BIYA.

A world leader in pastry and beverages, Barry Callebaut operates mainly in the cocoa sector in Cameroon. The company has embarked on the training of young Cameroonians in the various stages of cocoa to chocolate production chain, a laudable initiative that is geared to transfer know-how to the youth, besides providing them many job opportunities.

Operating in 30 countries worldwide with a work force of over 11 500, Barry Callebaut intends to strengthen their foothold in Cameroon, a true testimony of the trust and confidence that this company, as well as another Swiss company Nestlé, have in the economic policies of Cameroon. The company, through its subsidiary "Société industrielle camerounaise des cacaos" (SIC-cacaos), recently invested over 5 billion Francs CFA to boost its capacity to grind cocoa beans at its factory in Douala, which is in line with the objectives set by authorities to locally transform at least 30% or 70 000 tons of our cocoa every year.

During the audience, Cameroon and Switzerland also continued to share experiences on issues of greater national cohesion, the co-existence of various cultures, linguistic and ethnic groups and other related issues. ■



CAMEROUN-GUINÉE EQUATORIALE

L'intégration en bonne place

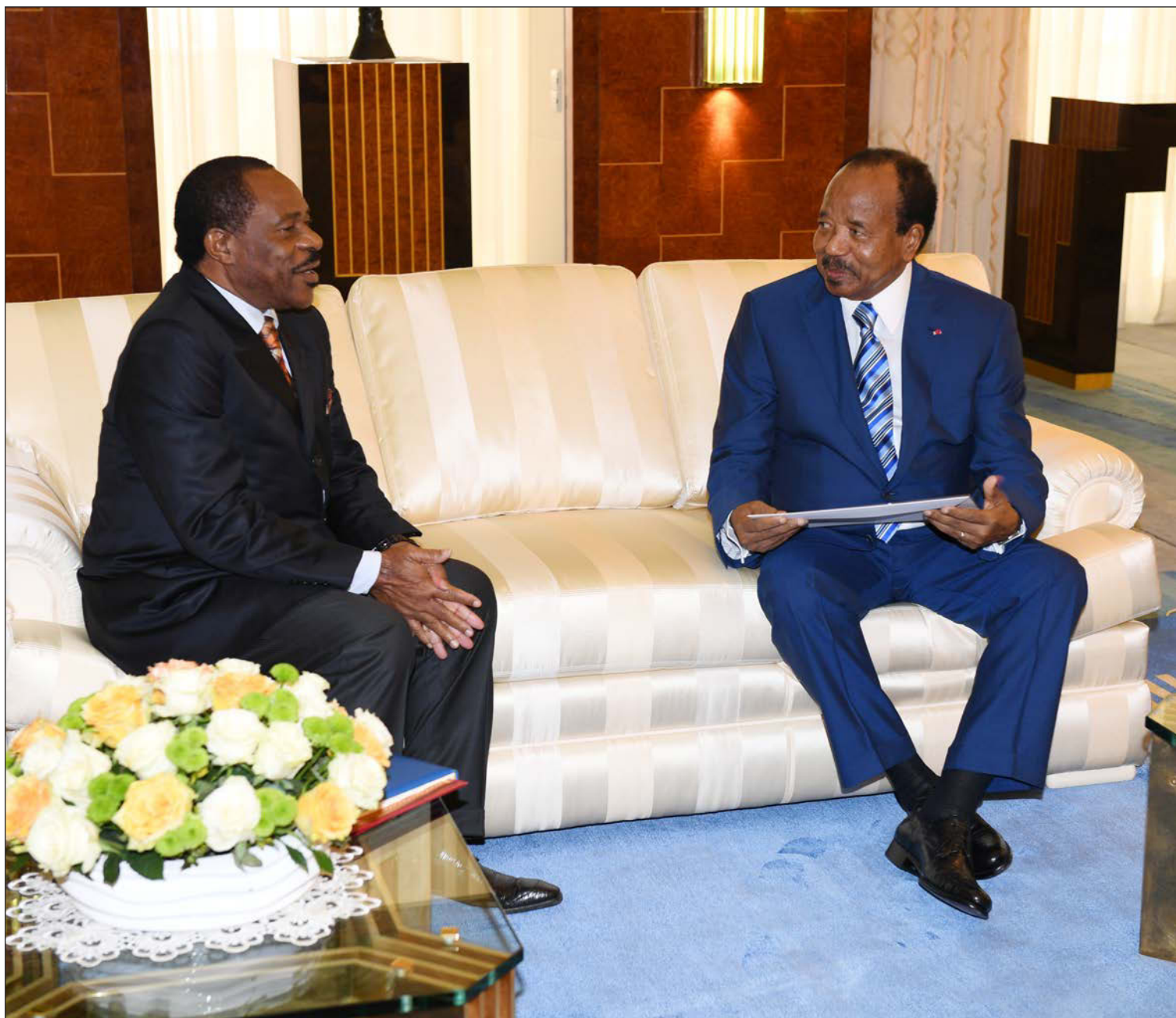
Equatorial Guinea and Cameroon Concert

Le Président de la République du Cameroun, S.E. Paul BIYA, a accordé une audience, le 10 juin 2019, au Palais de l'Unité, à Monsieur Baltasar Engonga Edjo'o, Ministre d'Etat équato-guinéen en charge de l'Intégration Régionale.

Après avoir pris part, en qualité de représentant personnel du Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, aux obsèques du regretté Martin Belinga Eboutou, ancien Directeur du Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun, l'émissaire de Malabo est venu transmettre au Président Paul BIYA un message de condoléances de son

In continuation of ongoing and regular consultations with the friendly and brotherly nation, the Head of State His Excellency Paul BIYA granted audience to Baltasar Engonga Edjo'o, Minister of State for Regional Integration and special envoy of Equatorial Guinea's President Teodoro Obiang Nguema Mbasogo. The audience at the Unity Palace on Monday 10 June 2019 that lasted over one hour was occasion for the two personalities to review the strides CEMAC has made towards integration.

Baltasar Engonga Edjo'o, who brought a message of condolences from the President of Equatorial Guinea to President Paul BIYA and the Cameroonian people on the death of Mi-



homologue, suite à ce décès.

Paul BIYA qui préside la conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) depuis le mois de mars dernier, a saisi cette occasion pour entretenir son hôte des questions liées au renforcement de la coopération bilatérale et à l'intégration sous-régionale. « *Tous les Chefs d'Etat sont dans l'obligation de se concerter sur certains sujets d'importance* » avec le Président Paul BIYA, a notamment indiqué l'émissaire du Chef de l'Etat de Guinée Equatoriale. ■

nister Martin Belinga Eboutou, pointed out the close relations between Cameroon and Equatorial Guinea and the important role our country plays in the CEMAC region.

President Paul BIYA, the current leader of the conference of Heads of State following the summit of the regional grouping earlier this year was briefed on measures taken by Equatorial Guinea to meet up with expectations on the free movement and goods within the CEMAC countries. The assurances given by Baltasar Engonga Edjo'o on the progress in this direction is therefore prove of movement in the right direction. ■

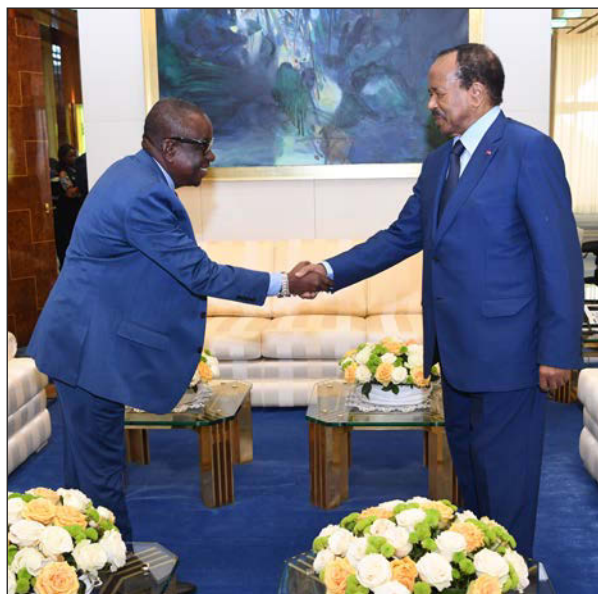
CAMEROUN-GHANA

Convergence de vues sur le développement économique et la sécurité

Cameroon and Ghana Seek Security Cooperation

Le Ministre ghanéen de la Sécurité Nationale, Monsieur Albert Kan Dapaah, porteur d'un message du Président Nana Akufo Addo, a été reçu en audience le 14 juin 2019 au Palais de l'Unité par le Président Paul BIYA. Au terme d'un entretien d'une quarantaine de minutes, l'envoyé spécial ghanéen s'est montré visiblement heureux d'avoir rencontré le Président Paul BIYA, qu'il a qualifié d'homme d'Etat « connu et très respecté sur le continent ».

Leurs échanges se sont appesantis sur des sujets d'intérêt commun, liés au développement économique et à la sécurité. Le Président de la République, Paul BIYA, et son hôte se sont notamment accordés sur la nécessité d'intensifier la coopération agricole entre les deux Etats qui figurent parmi les trois plus grands producteurs mondiaux de cacao. Le progrès économique étant adossé sur la paix sociale, il est apparu dans leurs échanges que les nouveaux défis sécuritaires, de plus en plus aigus et asymétriques, ne peuvent être adressés avec efficacité que dans une vision globale doublée d'une mutualisation des efforts et des stratégies. ■



The spill over effect of security challenges in the Gulf of Guinea imposes the establishment of a joint mechanism to counter piracy, terrorism and growing sectarian violence. Yaounde understands this line of action and it is under this guise that the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA has refreshed security cooperation with Cameroon's allies. The strategy has yielded fruits with the latest being an extended hand of solidarity from President Nana Akufo Addo of Ghana.

The Ghanaian Head of State dispatched the friendly country's Minister for National Security, Albert Kan Dapaah to the Unity Palace on 14 June 2019 to connect the dots.

Minister Albert Kan Dapaah expressed delight for the warm reception at the Unity Palace and the cordial exchanges with President Paul BIYA. "I have benefitted greatly from his wide experience and knowledge in the political affairs of the continent and also in the sub-region," he said.

The Ghanaian emissary hailed the Cameroonian Head of State's vision to develop the economy of the sub-region, while indicating that the setting up of a solid sub-regional platform to collectively tackle security challenges was of vital importance.

It should also be noted that Cameroon and Ghana are among the top cocoa producing countries in the world. Thus the joint decision by Ghana and Côte d'Ivoire to halt the sale of the 2020/2021 crop is of particular interest to Cameroon exporters. Minister Albert Kan Dapaah explained to reporters after meeting President Paul BIYA that the move was absolutely necessary to get a reasonable share of cocoa revenue. He gave assurance that it would be beneficial to all producers, including those in Cameroon. ■





20 mai 2019

L'attachement à l'unité nationale

Cameroonians Reaffirm the Indivisibility of the State





Avec panache

A Rallying Moment

La 47^{ème} édition de la Fête nationale célébrée avec panache à travers tout le pays a mis en exergue, une fois encore, la parfaite communion entre le Chef de l'Etat, le peuple camerounais et son armée. Comme de tradition, le Président de la République, Chef des Forces armées, avec à ses côtés la Première Dame, Mme Chantal BIYA, a présidé au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, une parade militaire et civile majestueusement structurée et exécutée avec minutie. La ferveur patriotique et le sentiment national se sont exprimés avec une générosité admirable.

La Fête du 20 Mai constitue un moment essentiel dans la vie de la nation. Elle offre l'occasion aux Camerounais d'évaluer le chemin parcouru depuis le référendum historique du 20 mai 1972 qui a consacré l'aspiration d'un peuple à consolider son unité dans une seule et même nation. Elle célèbre ensuite la diversité culturelle et linguistique, richesse inestimable du Cameroun résolument engagé dans un processus irréversible ayant pour achèvement l'intégration nationale.

Le thème choisi, « **Unité dans la diversité, atout majeur du peuple camerounais dans sa marche résolue vers l'émergence** », était opportunément lié au contexte. En effet, le diptyque unité/diversité qui est ainsi représenté dans une formule engageante touche à deux valeurs chères au Président de la République, Paul BIYA. Dans son discours au corps diplomatique le 6 janvier 2017, il déclarait : « *Notre diversité fait partie de notre identité. Notre peuple est attaché à ces deux valeurs fondamentales : unité et diversité. Dans l'esprit de dialogue qui a toujours été le mien, je continuerai, avec l'ensemble de mes compatriotes, à tout mettre en œuvre pour renforcer notre vouloir vivre ensemble* ».

Paul BIYA demeure l'un des plus ardents acteurs de cette unité, lui qui ne ménage aucun effort pour l'imprimer dans le tuf de notre subconscient collectif. Car, le principe d'unité est lié à l'essence des personnes, chacun dans son individualité, et c'est ce qu'ils mettent en commun dans leurs relations de sens, les uns aux autres, qui aboutit à ce consensus, entendu comme une communauté de sentiments. Celle-ci est si pleine de diversités que la complexité du Cameroun repose justement sur la confession d'un projet historique partagé par tous les Camerounais. Il ne peut se consolider que par un dialogique qui se déploie dans un esprit de rassemblement, d'écoute et de tolérance. Toute chose qui corrobore le propos du Chef de l'Etat : « *l'exploit de notre peuple est d'avoir su, à partir de ses nombreuses diversités, reconstituer son unité* ». ■

Activities linked to Cameroon's commemoration of the 20 May 1972 referendum, which laid the foundation for a more unified, stable and prosperous country, registered a resounding success nationwide. As usual, the highly-celebrated and symbiotic relationship between the Armed Forces and civilians was showcased with simplicity and sheer patriotism, through hitch free military and civilian parades.

The main event of the celebration was at the 20th May Boulevard in Yaounde, where the President of the Republic, Head of State and Commander-in-Chief of the Armed Forces, His Excellency Paul BIYA presided over an enthralling march-past in the presence of First Lady Chantal BIYA, national dignitaries, diplomats, representatives of international institutions, and a mammoth crowd of fascinated onlookers.

Cameroon's National Day has always been a rallying moment that rekindles the country's aspiration towards the exalting and noble task of nation-building and the consolidation of republican institutions. This logical and democratic desire was clearly elaborated through the theme of this year's celebrations - **"Unity in diversity, a major asset of the Cameroonian people in their determined move towards emergence."**

It is within this prism that Cameroonians, regardless of their backgrounds, were reassured on the indivisible nature of the State especially during the mandate of Great Opportunities.

Consequently, no stone was left unturned in the dissemination of symbolic messages that highlighted the forces that have positioned Cameroon within the circles of respected nations. On that note, social ills like terrorism, secessionism, tribalism, nepotism and corruption were vehemently condemned by all and sundry.

A well-deserved tribute was paid to the Defence and Security Forces for their tremendous bravery and unflinching loyalty as they combat, with professionalism, elements of the Boko Haram terrorist group (Far North Region), secessionists (South-West and North-West Regions), and rebels from the Central African Republic. Full solidarity was extended to the affected population in these regions, while the public was spurred to continue in its peaceful drive with the promotion of living together and multiculturalism -virtues that can solidify social cohesion.

The resilience demonstrated by young Cameroonians was re-



cognised with the passage of the Under-17 football Lions, winners of the Africa Nations Cup. Youths also expressed their gratitude to the Government that has accelerated their integration into the socio-political life of the country.

Democracy in Cameroon was equally exhibited with the strong presence of the ruling party and the massive participation of some political parties represented at the National Assembly and the Senate.

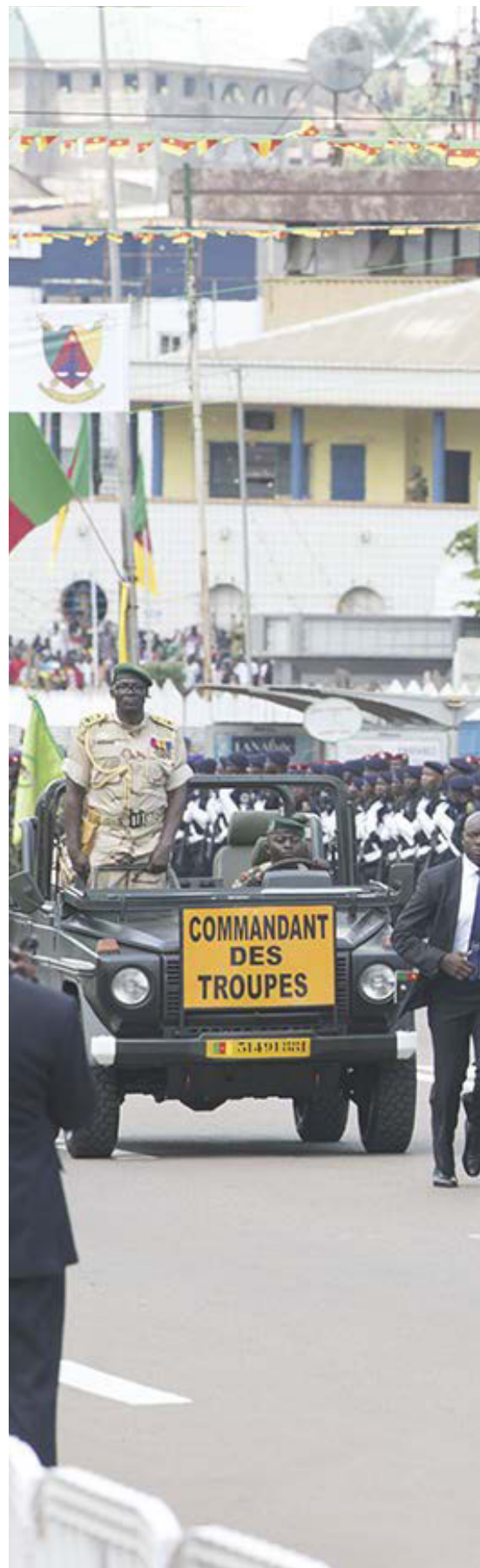
Sub-regional integration was reinforced with the majestic parade of a special contingent of 160 Congolese paratroopers -

guests of honour of the Head of State. The detachment's input at the 47th edition of the National Day is testimony that Yaounde and Brazzaville attach considerable importance to their long-established and excellent diplomatic ties.

The long, exciting and historic day ended with spectacular firework displays and a sumptuous State Banquet. Like in the past, the reception at the Unity Palace was an occasion for the Presidential Couple to blend their high sense of modesty and conviviality with people from all walks of life. ■

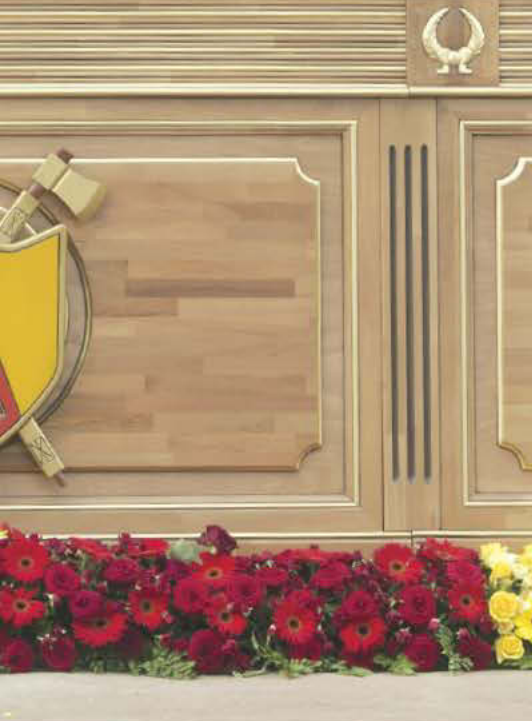
















Des soldats congolais au Boulevard du 20 mai, symbole de l'intégration sous-régionale.
The Congolese Army, a demonstration of sub-regional integration.





















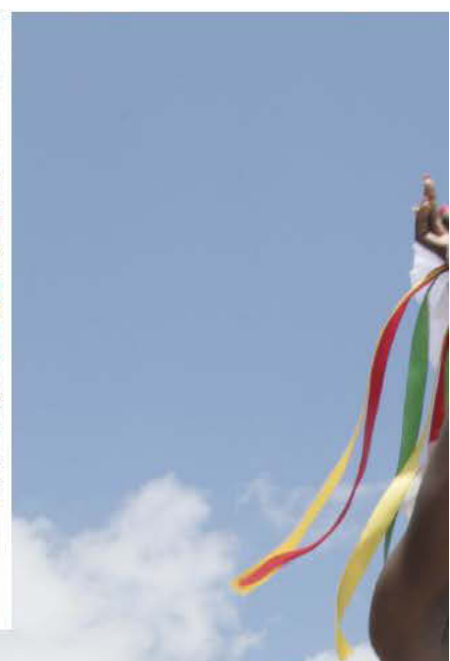








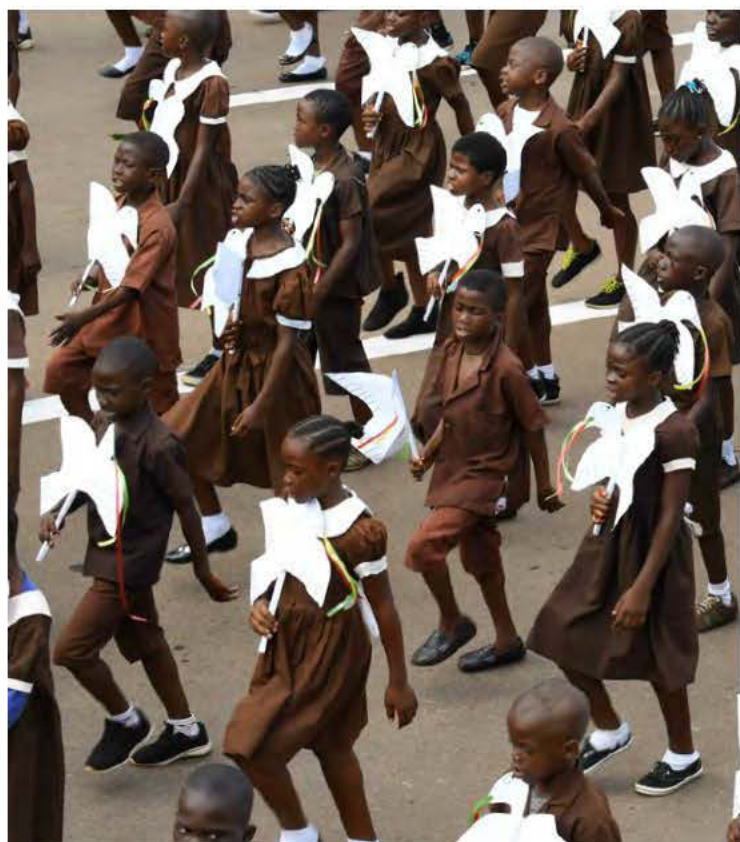


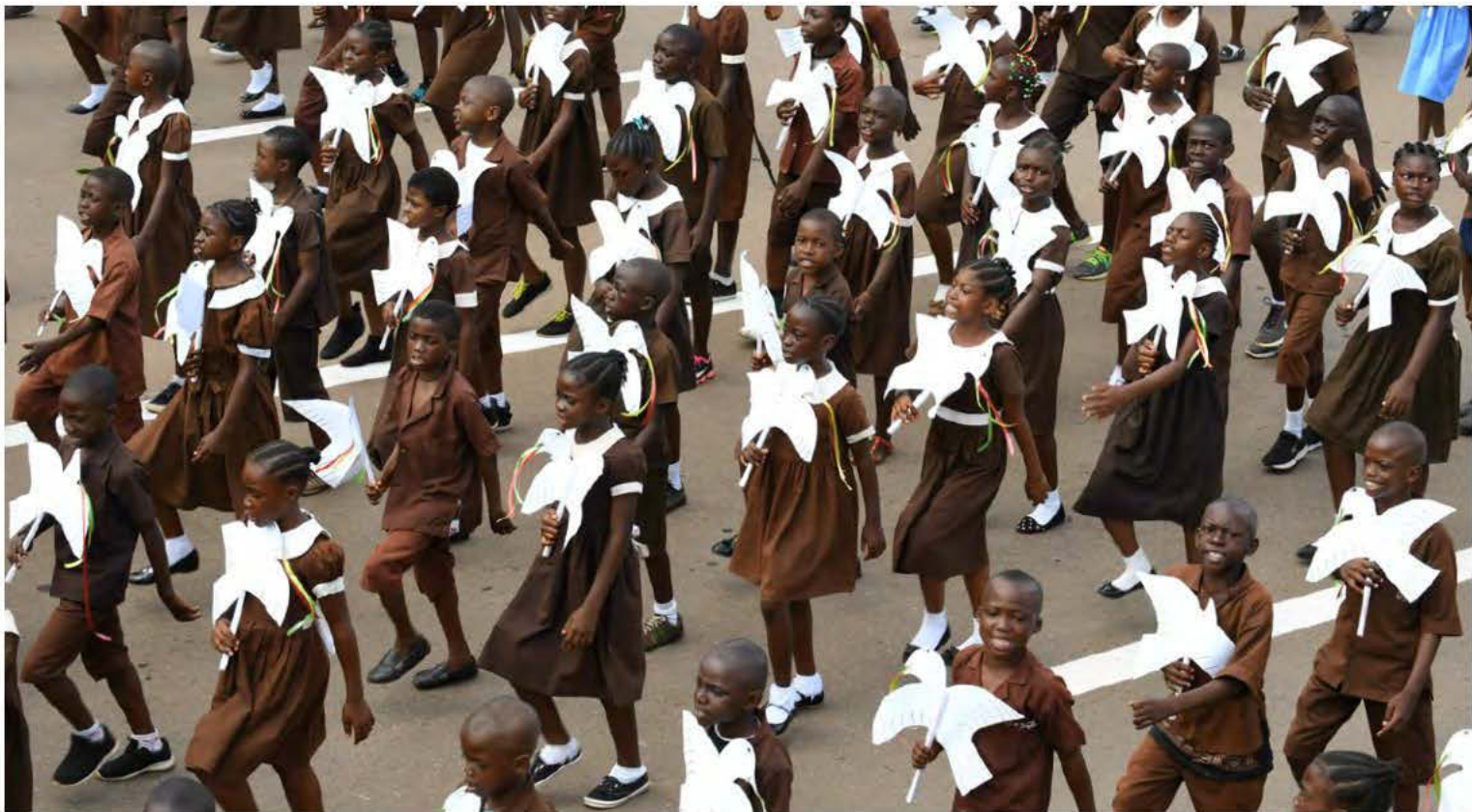






**LA PAIX ET LA SECURITE, CONDITIONS SI
POUR LE PROGRES SOCIAL ET EC**





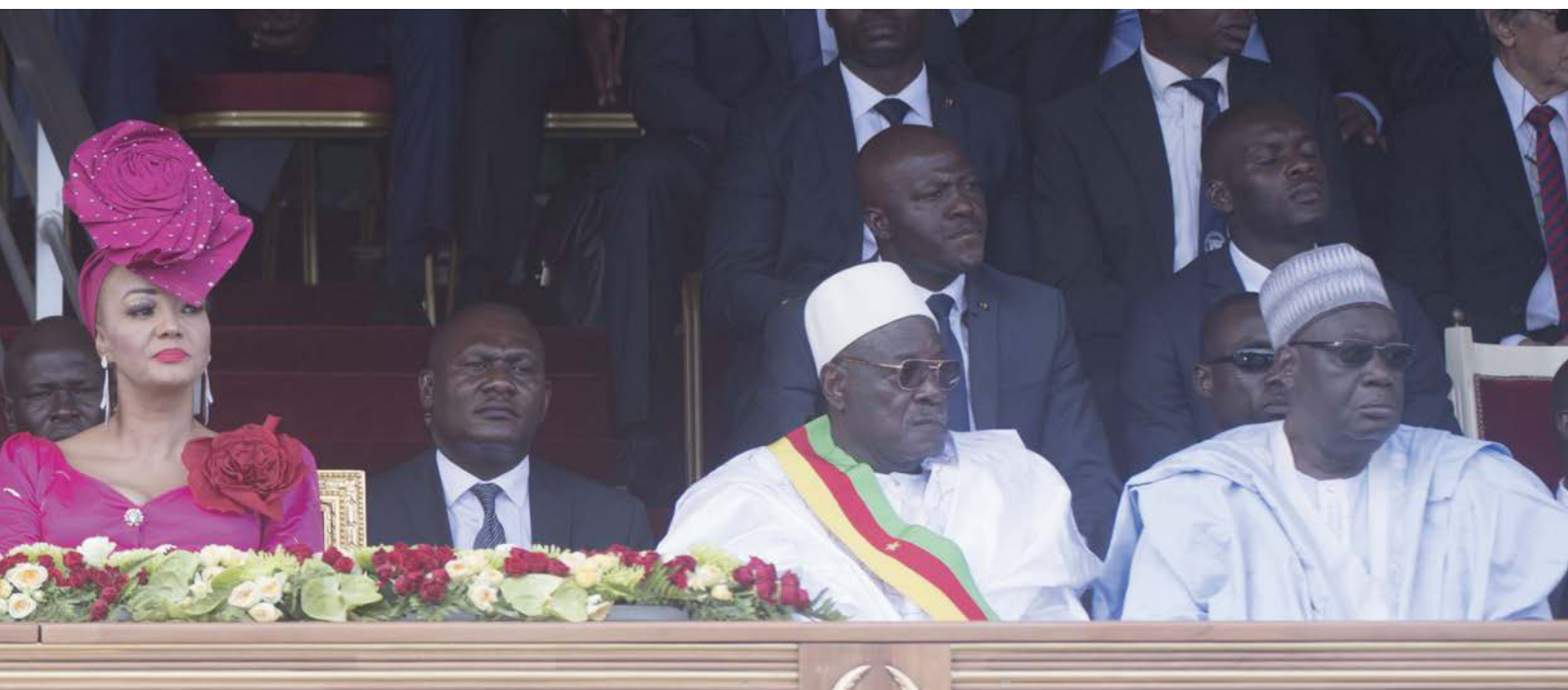


















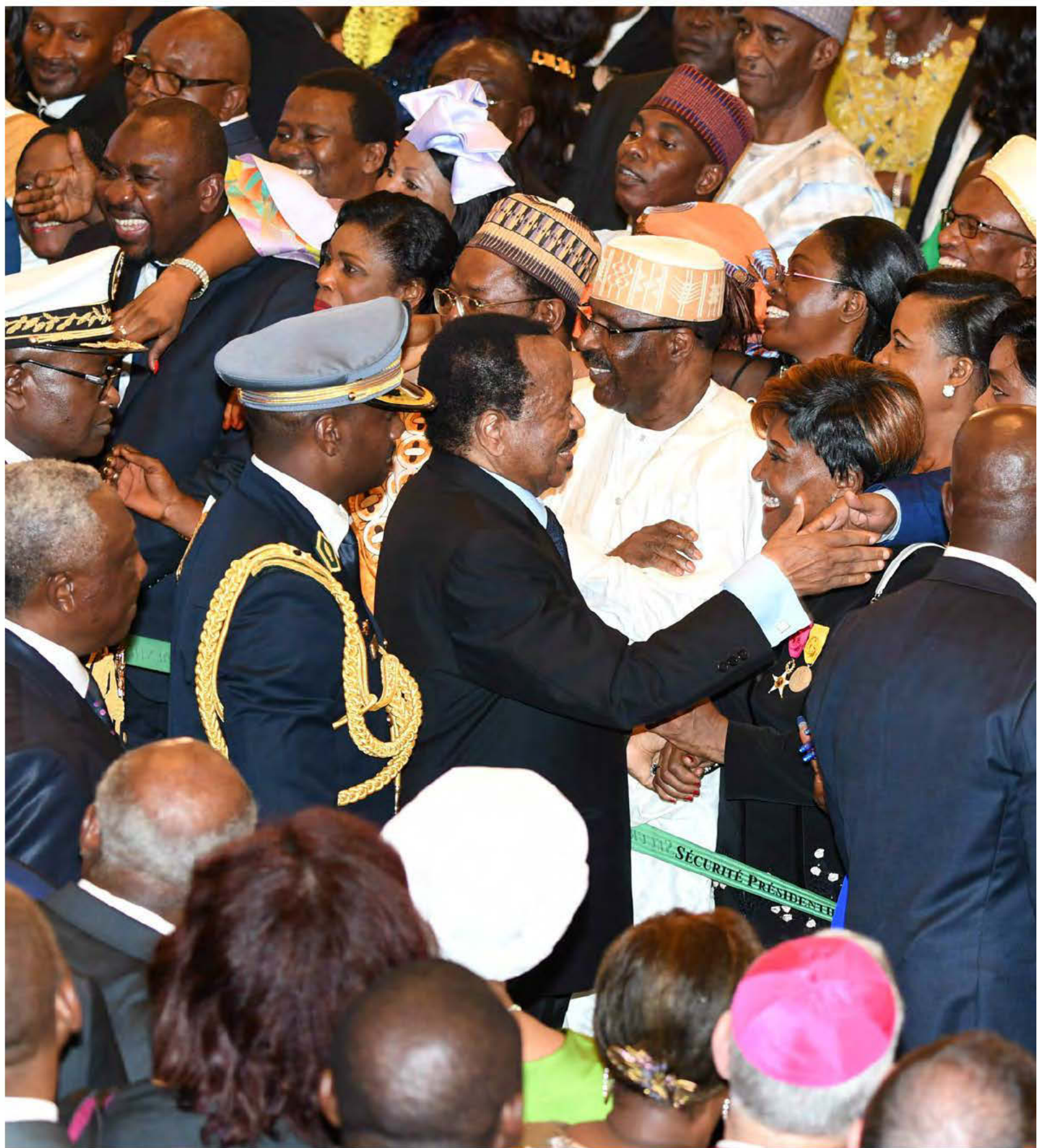


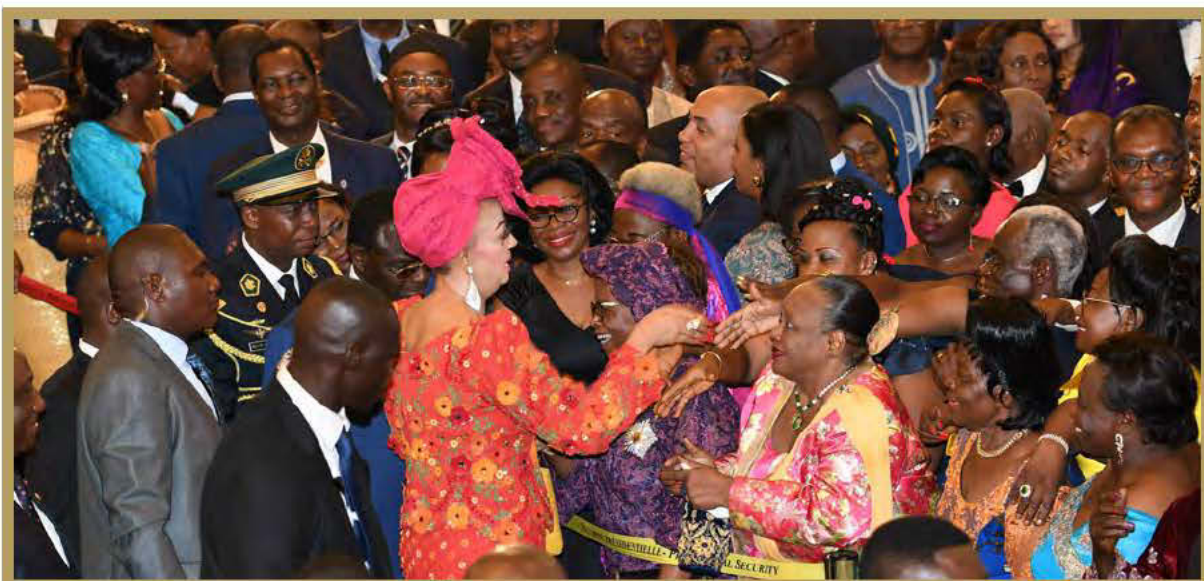




















Chantal BIYA chez « Les Coccinelles »

**"Les Coccinelles"
Show Gratitude
to First Lady Chantal BIYA**





Vive les vacances Happy Holidays

Chantal Biya

La Première Dame, Madame Chantal BIYA, a présidé le 18 juin 2019, la cérémonie de clôture de l'année scolaire 2018-2019 au complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité. Comme à l'accoutumée, elle a tenu à apprécier de visu les activités qui se déroulent au sein de cette école fondée par ses soins il y a dix-neuf ans, dans le cadre de la mise en œuvre du projet politique du Président Paul BIYA pour l'éducation de la petite et moyenne enfance. La Première Dame a une fois de plus noté avec satisfaction que les performances des élèves s'améliorent d'année en année pour cette institution qui revendique un taux de réussite de cent pour cent au CEP en treize promotions.

L'amour que l'on porte à l'enfant est le principe de l'éducation. Partant de cette hypothèse et en femme de cœur, les inlassables attentions et l'implication de Madame Chantal BIYA dans ce secteur se comprennent avant tout comme un acte d'amour, un service affectueux qui porte l'enfant à s'affranchir de la servitude et de l'ignorance. D'ailleurs, le complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité est un fleuron de l'immense œuvre sociale de la Première Dame qui compte une dizaine d'écoles primaires « Les Champions Fondation Chantal BIYA » à travers le pays.

Avec les mouvements exécutés ensemble par les filles et les garçons, sur un pied d'égalité, cette cérémonie a présenté une facette de l'éducation où la parité favorise une plus grande flexibilité dans la formation de l'identité des enfants. De même, par une gamme de prestations ludiques d'une grande variété conceptuelle, le complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité s'est exposé comme un gîte dans lequel l'enfant trouve les meilleures conditions de bien-être, propice à son épanouissement. Il y apprend les bonnes mœurs, son corps s'y développe, son intelligence et son cœur s'y épanouissent. Il s'y découvre des talents et des aptitudes qui ne demandent qu'à éclore.

Voilà pourquoi la promotion de l'excellence scolaire tient une place importante dans le projet du Chef de l'Etat car, l'éducation c'est la boussole de l'homme. Sa vocation est d'affiner le discernement et de former le caractère qui assure la socialisation de l'enfant. ■



The joy of a successful 2018/2019 academic year, coupled with the start of the third term holidays were insufficient to distract pupils of "Les Coccinelles" from showing gratitude to First Lady Chantal BIYA for her constant support. It was mission accomplished for the schoolchildren on 18 June 2019 as they brilliantly showered praises on their indefatigable patroness in the premises of the school complex at the Unity Palace.

Mrs Chantal BIYA's immeasurable generosity towards vulnerable persons was acclaimed by the pupils through well-rehearsed songs, ballets, recitations, and sketches. They emphasized that her countless actions on the promotion of education in Cameroon have been a wonderful blessing to children from all the regions.

In her signature character, the UNESCO Goodwill Ambassador for Education and Social Inclusion cheered and applauded the various performers with a broad smile. This was followed by the award of many prizes to the meritorious pupils who recorded 100 percent in their exams. The First Lady also took some impromptu selfies with the laureates to foster an atmosphere of conviviality.

The event was equally an occasion for the pupils to promote peace, living together, bilingualism and multiculturalism. Their angelic voices made a solemn call for Cameroonians to "live in peace, love and harmony". This same theme was propagated by the guest artist – Mervy Willy's through her hit song entitled "main dans la main", which is an appeal for togetherness.

Messages on the important role played by mothers – the gift of love to humanity, were equally conveyed to the satisfaction of their parents and the other guests who attended the august end-of-year ceremony. ■











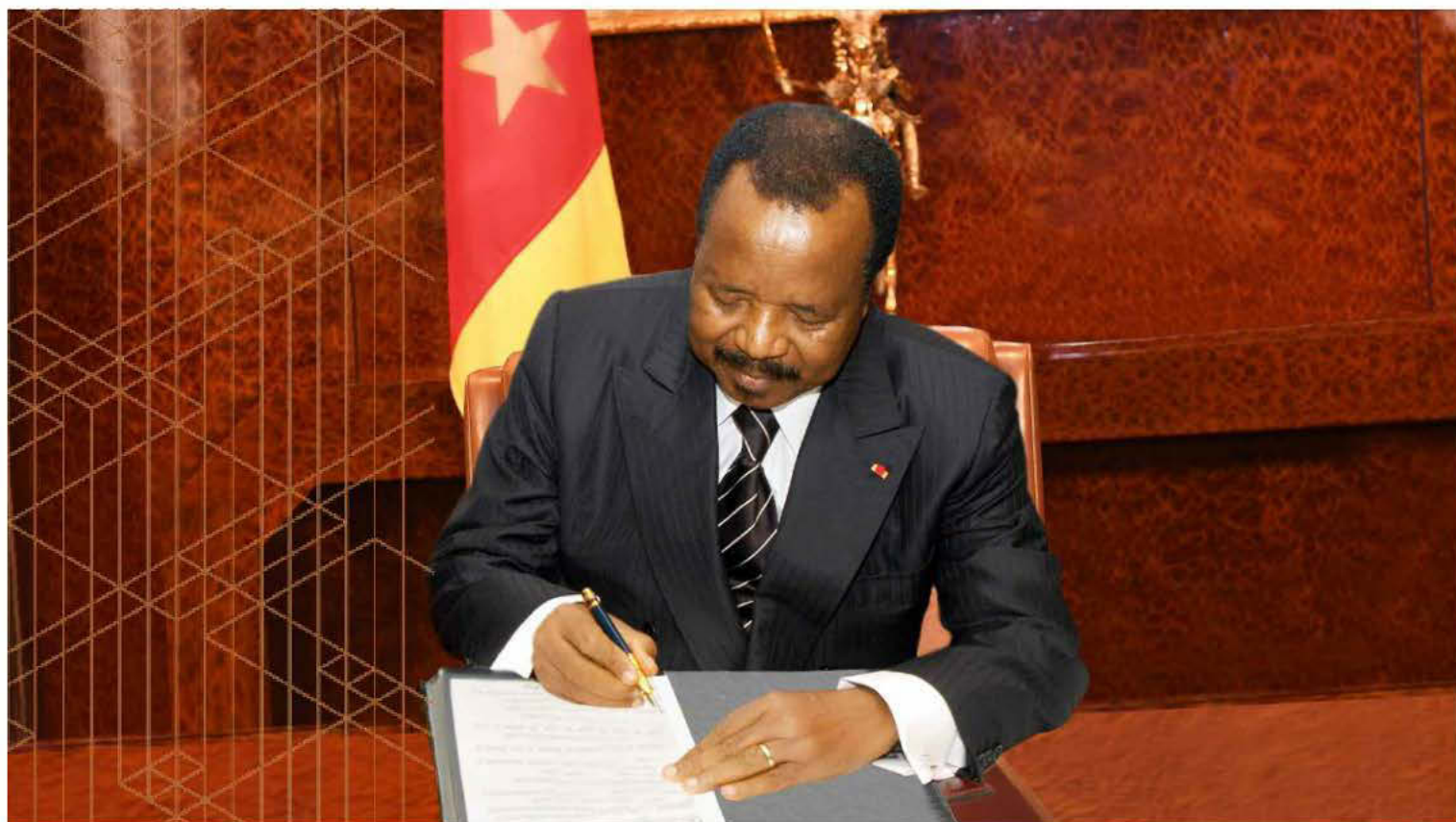






Mai 2019

**Le Président de la République a signé 163 textes :
01 ordonnance, 58 décrets et 104 arrêtés.**



■ **Ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019** modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019.

■ **Décret N°2019/222 du 06 mai 2019** portant naturalisation de Monsieur Safi Aref Saleh. Fils de Aref et de Sobhie.

■ **Décret N°2019/223 du 06 mai 2019** portant naturalisation de

Madame Guindo Aminatou épouse Housseni Sani Abouya. Fille de Guindo Nouhoun et de Barry Fatima.

■ **Décret N°2019/224 du 06 mai 2019** portant naturalisation de Monsieur Onyengubo Thomas Jonathan. Fils de Onyengubo Thomas et de Onyengubo Rose.

■ **Décret N°2019/225 du 08 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Fankam David.



■ **Décret N°2019/226 du 08 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Tchouasseu Serge Guy.

■ **Décret N°2019/233 du 08 mai 2019** portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère de la Santé Publique. Monsieur Zoa Nanga Yves Mathieu, médecin.

■ **Décret N°2019/234 du 08 mai 2019** portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Cameroun (CRTV). Monsieur Sadi René Emmanuel. Ministre de la Communication.

■ **Décret N°2019/235 du 08 mai 2019** portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM). Monsieur Elanga Obam Georges. Ministre de la Décentralisation et du Développement Local.

■ **Décret N°2019/236 du 09 mai 2019** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Bello, Ingénieur Principal des Travaux du Génie Civil, deux (02) ans du 15 décembre 2017 au 15 décembre 2019.

■ **Décret N°2019/237 du 09 mai 2019** portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique. Monsieur Sandjok Marc Armand Aimé. Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation.

■ **Décret N°2019/238 du 15 mai 2019** habilitant le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de crédit d'un montant de 26,5 millions d'euros, équivalent à 31 millions de dollars US, soit environ 17,38 milliards de Francs CFA, pour le financement du Projet d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et du système statistique.

■ **Décret N°2019/240 du 15 mai 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Adjudant-chef Awoudou Yaya ; Sergent Abomo Marc ; Sergent Bekono Armand ; Sergent Eyenga Blaise ; Sergent Amougou Ze Roger ; Sergent Ateba Michel ;

Gendarme-major Mbarga Bobo Jérôme Martial ; Gendarme-major Aboude Jean Materne ; Gendarme Adama Hassan ; Soldat de 1^{ère} classe Bibeguele Onana Joseph Frédéric ; Soldat de 2^{ème} classe Amondo Franck Boris.

■ **Décret N°2019/241 du 15 mai 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feu le Caporal Galdima Daoudou Godje.

■ **Décret N°2019/242 du 22 mai 2019** portant intégration de certains Administrateurs des greffes, promotion 2015-2017.

■ **Décret N°2019/243 du 23 mai 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Sergent Mendang Thomas ; Sergent Akono Hervé ; Sergent Moyo Marcel ; Sergent Messi Blondel ; Soldat de 1^{ère} classe Moussa Bobodji ; Soldat de 1^{ère} classe Tjomb Stéphane ; Soldat de 2^{ème} classe Njepang Yossa Tristand.

■ **Décret N°2019/244 du 23 mai 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Soldat de 2^{ème} classe Mvoto Paul ; Matelot de 2^{ème} classe Kalati Romuald.

■ **Décret N°2019/245 du 23 mai 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feu le Caporal-chef Siddi Omarou.

■ **Décret N°2019/246 du 24 mai 2019** portant réorganisation de l'Agence de Promotion des Zones Économiques (APZE).

■ **Décret N°2019/247 du 27 mai 2019** portant attribution à titre posthume de la Médaille de la Vaillance à un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Feu Willie Ngbwa Gislain Renaud, Gardien de la Paix de 1^{er} grade.

■ **Décret N°2019/248 du 27 mai 2019** portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co). Monsieur Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehe, Ministre des Transports.

■ **Décret N°2019/249 du 27 mai 2019** portant nomination du Directeur Général de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co). Monsieur Louis Georges Njipendi Kuotu, Administrateur Civil Principal.



■ **Décret N°2019/250 du 27 mai 2019** portant nomination du Directeur Général Adjoint de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co). Monsieur Max Constant Mve Minsi, Ingénieur Aéronautique.

■ **Décret N°2019/254 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Medou Edmond.

■ **Décret N°2019/255 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-colonel Ndongo Ndongo Benjamin.

■ **Décret N°2019/256 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Lieutenant-colonel Mbida Damien Dieudonné.

■ **Décret N°2019/257 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Obam Martial Dieudonné.

■ **Décret N°2019/258 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Toko David.

■ **Décret N°2019/259 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Minkada Mveng André Marie.

■ **Décret N°2019/260 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Lekemo Miaffo Désiré Aubert.

■ **Décret N°2019/261 du 28 mai 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Akolo Pierre.

■ **Décret N°2019/262 du 28 mai 2019** modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2004/073 du 05 avril 2004 portant application du Système Comptable OHADA et de la Déclaration Statistique et Fiscale.

■ **Décret N°2019/263 du 28 mai 2019** portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL).

■ **Décret N°2019/264 du 28 mai 2019** portant approbation des statuts de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL).

■ **Décret N°2019/265 du 29 mai 2019** portant nomination de certains membres du Conseil Supérieur de la Magistrature.

■ **Décret N°2019/266 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Vera Songwe, Secrétaire Exécutive de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, élevée à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur.

■ **Décret N°2019/267 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Michelle Bachelet, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, élevée à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur.

■ **Décret N°2019/268 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, élevée à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur.

■ **Décret N°2019/269 du 31 mai 2019** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Dignité de Grand Officier : Monsieur Moukoko Mbonjo Pierre, Professeur des Universités ; PCA/CIMENCAM. Grade d'Officier : Monsieur Christian Herrault, Vice-président du groupe Lafarge.

■ **Décret N°2019/270 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Grade de Chevalier : Monsieur Hamidou Hamid, responsable de la production/CIMENCAM. Monsieur Josué Lobe, Directeur du projet CIMENCAM-Nomayos (Yaoundé).



■ **Décret N°2019/271 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Fotso Victor, Président Directeur Général de Sociétés (Bandjoun), élevé à la dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais.

■ **Décret N°2019/272 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Monsieur Ebogo Emerant (dit Ange Ebogo Emerant), artiste musicien, élevé à la dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais.

■ **Décret N°2019/273 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Grade de Chevalier : Madame Irna Fidimatou, entrepreneur ; MM. Maimouna Leli, entrepreneur ; Mohamadou Ahmadou, entrepreneur ; Mohamadou Habilou, entrepreneur ; Ndjobe Oumarou Sanda, entrepreneur.

■ **Décret N°2019/274 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Agricole. Grade de Chevalier : Mesdames Kolegue Geneviève, agricultrice ; Orangai Dandjouma Marthe, agricultrice. MM. Aboubakar Yaya, éleveur ; Bobo Ousmanou, éleveur ; Ibrahima Alhadji, Eleveur ; Mouhamadou Lawal, agriculteur ; Mohamadou Madi, éleveur ; Nana Ousmanou, agriculteur ; Ousmanou Ahmadou, éleveur ; Yaouba Djoubairou, agriculteur.

■ **Décret N°2019/275 du 31 mai 2019** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Grade de Commandeur : MM. Angoua Biouele Serge Edouard, Directeur de l'Exploitation/SNH ; Bayiha Bernard, Conseiller N°1/SNH ; Koum Jean Jacques, Directeur Gaz et Conseiller N°2/SNH. Grade d'Officier : MM. Azola Azola Charles, Inspecteur Général/MINEPAT ; Boumsong Léopold Noël, expert Indépendant ; Madame Moukoko Clotilde, Directeur Financier/SNH. Grade de Chevalier : MM. Atangana Christophe, Directeur Adjoint de la Production/SNH ; Danladi Garba, Chef de Département/SNH ; Jifon Francis, Directeur Adjoint du CIP/SNH ; Kinyuy John, Chef de Division Informatique/MINFI ; Ndozeng Kouan Magloire, Chef de la Représentation SNH Douala ; Madame Ngo Mandeng Christine, Chargée de Mission N°1/SNH.

■ **Décret N°2019/276 du 31 mai 2019** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Grade de Commandeur : M. Mesumbe Martin Akame, ex-cadre MINEE à la retraite. Grade d'Officier : MM. Binzouli François, ex-

cadre MINMIDT à la retraite ; Omballa Magelan, Inspecteur Général/MINCOMMERCE. Grade de Chevalier : MM. Aoudou Joswa, Chef de Brigade/MINEPDED ; Enga Peter Njumbwe, Directeur de la Production/SNH ; Essaga Stéphane, Consultant/MINFI ; Nga Mvogo Achille Jean, Chargé d'études/SNH.

■ **Décret N°2019/277 du 31 mai 2019** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Grade de Commandeur : M. Mettomo Lucien, encadreur de l'équipe nationale de football U17. Grade d'Officier : MM. Libiih Thomas, Team Manager ; Seidou Mbombo Njoya, Président de la FECAFOOT ; Tchato Mbiayi Bill Jackson, Coordonnateur général des sélections nationales de football. Grade de Chevalier : Madame Ashu Nkongho épouse Ntusi Sarah, Coordonnatrice adjointe des sélections nationales de football ; MM. Bidias Claude Bernard, médecin ; Ekani Ekani André Florentin, kinésithérapeute ; Mwaye Peter, kinésithérapeute ; Nankam Fammegne Olivier, préparateur physique ; Owono Foe Thaddée, entraîneur national adjoint en charge des gardiens de buts et autres.

■ **Décret N°2019/278 du 31 mai 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Sportif. Grade de Commandeur : M. Alioum Moubarak Seidou, joueur de l'équipe nationale de football U17 et autres.

■ **Décret N°2019/279 du 31 mai 2019** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Muna Walinjom Fombad, Professeur émérite de médecine et de cardiologie interne, élevé à la dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais.

■ **Décret N°2019/280 du 31 mai 2019** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Biwoni Mvogo Jean Pierre, Inspecteur Principal du Trésor, retraité.

■ **Décret N°2019/281 du 31 mai 2019** fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.

■ **Arrêté N°0240/CAB/PR du 17 avril 2019** accordant délégation de signature à Monsieur Mohamadou Moustapha, Ministre, Secré-



taire Général Adjoint de la Présidence de la République.

■ **Arrêté N°0272/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Mademoiselle Biloy Nomi (Mle 502 652-R), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N°0273/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbondja André (Mle 539 825-N), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N°0274/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Hamadou Bouba (Mle 104 690-A), Commissaire de Police Principal.

■ **Arrêté N°0275/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ndougssa François (Mle 161 133-I), Commissaire de Police Principal.

■ **Arrêté N°0276/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Modou Ousmane (Mle 155 977-M), Commissaire de Police Principal.

■ **Arrêté N°0277/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ango Ango Dady-Jean (Mle 366 459-M), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0278/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ntouko Raphael (Mle 356 036-T), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0279/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ousmana Bogno (Mle 122 731-M), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0280/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Mgbangui Hélène épouse Pangetna, (Mle 142 994-T), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0281/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Fofack Louis (Mle 356 208-B), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0282/CAB/PR du 08 mai 2019** allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Abada Ayong Crépin (Mle 157 810-Y), Commissaire de Police révoqué.

■ **Arrêté N°0283/CAB/PR du 08 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Fouman Jean Pierre (Mle 152 127-G), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0295/CAB/PR du 15 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Halle Jacob Muna (Mle 156 033-J), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0296/CAB/PR du 15 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Noguem Kanga Marie Claire épouse Nkontchu (Mle 164 426-K), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0297/CAB/PR du 15 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Djeutsop Emmanuel (Mle 147 120-A), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0298/CAB/PR du 15 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbouma Simon Pierre (Mle 147 351-P), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0299/CAB/PR du 15 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Yerima Allswell Tangiri (Mle 355 464-Z), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0334/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Bafoussam. Madame Goumpo Wuego Christelle Gaëlle.

■ **Arrêté N°0335/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Bamenda. Monsieur Anuafor Cletus Asongwe.

■ **Arrêté N°0336/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Bertoua. Monsieur Sabolo Meyama Dominique.



■ **Arrêté N°0337/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Douala. Monsieur Georges Wangue Liberté.

■ **Arrêté N°0338/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine d'Ebolowa. Monsieur Medjo Assako Jacob.

■ **Arrêté N°0339/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine d'Edéa. Monsieur Ndoumi Oscar-Théophile.

■ **Arrêté N°0340/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Garoua. Monsieur Norode Emmanuel.

■ **Arrêté N°0341/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Kribi. Madame Edie Diengou Carine Roche, épouse Mebouogue.

■ **Arrêté N°0342/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Kumba. Monsieur Charles Nkongho Arrey.

■ **Arrêté N°0343/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Limbe. Monsieur Nokuri Samuel Nokpa.

■ **Arrêté N°0344/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Maroua. Monsieur Abdel Aziz Ahmadou.

■ **Arrêté N°0345/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré. Monsieur Ibrahim Mamouda.

■ **Arrêté N°0346/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Nkongsamba. Monsieur Eva Mimbe Martin Guy.

■ **Arrêté N°0347/CAB/PR du 24 mai 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Mon-

sieur Assiga Ebana Herman Bertrand.

■ **Arrêté N°0348/CAB/PR du 27 mai 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Njeudjang Jean Claude (Mle 504 588-M), Commissaire de Police Principal.

■ **Arrêté N°0350/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Doko Ndassi (Mle 366 601-O), Commissaire de Police, pour indécatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police et non remboursement de ses dettes. Faits commis courant 2013 et mars 2017 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0351/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Abanda Zeng Joseph Marie Fernand (Mle 606 175-J), Officier de Police de 1^{er} grade, pour non-respect des consignes et négligences graves dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis le 24 février 2017 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

Arrêté N°0352/CAB/PR du 27 mai 2019 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Biyo Aristide (Mle 606 021-N), Officier de Police de 1^{er} grade, pour non-respect des consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis le 09 février 2018 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0353/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Marcelin Baba Kassoua (Mle 570 740-P), Officier de Police de 1^{er} grade, pour violation des consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis courant 9 février 2018 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0354/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Mbe Pierre Fernand (Mle 608 242-J), Officier de Police de 1^{er} grade, pour compromission portant atteinte à la considération de la Police. Fait commis les 26 septembre et 06 octobre 2017 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0355/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction



d'abaissement de grade à Madame Ewombe Bang Michelle Sandrine (Mle 605 849-N), Inspecteur de Police Principal, pour violation des consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis courant décembre 2017 ; ramenée immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, 4^{ème} échelon, indice 385.

■ **Arrêté N°0356/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Djatou Ghislain (Mle 606 957-G), Inspecteur de Police Principal, pour violation des consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis le 19 août 2017 ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, 4^{ème} échelon, indice 385.

■ **Arrêté N°0357/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Onambe Addah Nestor (Mle 571 709-M), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la Police. Fait commis courant décembre 2016 ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 335.

■ **Arrêté N°0358/CAB/PR du 27 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Obam Obam Enock Fils (Mle 570 652-H), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour négligence caractérisée et faillite à l'obligation de discrétion professionnelle. Faits commis le 15 novembre 2017.

■ **Arrêté N°0359/CAB/PR du 27 mai 2019** portant révocation de Monsieur Nyangono Marcelin Guy (Mle 595 648-B), Inspecteur de Police de 1^{er} grade pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité, par menace à main armée envers un collègue. Fait commis le 25 avril 2018.

■ **Arrêté N°0360/CAB/PR du 27 mai 2019** portant révocation d'office de Monsieur Ondoua Mbo'o Ngoa Cyrille (Mle 702 193-J), Gardien de la Paix Principal pour abandon de poste. Faits constaté le 08 février 2019.

■ **Arrêté N°0361/CAB/PR du 27 mai 2019** portant révocation de Monsieur Bekolo Pierre (Mle 699 820-W), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour utilisation abusive d'une arme de service, désobéissance formelle à un ordre. Faits commis le 24 février 2017.

■ **Arrêté N°0363/CAB/PR du 28 mai 2019** portant révocation de Monsieur Nkoumou Ze Marcellin (Mle 607 727-T), Officier de Police de 1^{er} grade, pour indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police et utilisation d'un véhicule de service à des fins personnelles. Faits commis le 27 décembre 2017.

■ **Arrêté N°0364/CAB/PR du 28 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Djomaha Alphonse (Mle 541 403-J), Officier de Police de 1^{er} grade, pour violation de consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis le 09 août 2017 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0365/CAB/PR du 28 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Minkata Abene Jean Michel (Mle 578 632-L), Commissaire de Police, pour compromission portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds à un usager. Fait commis le 12 avril 2017 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0366/CAB/PR du 28 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Zanga Endom Zacharie Fabrice (Mle 703 445-R), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour compromission portant atteinte à la considération de la Police. Fait commis courant septembre et octobre 2017 ; ramené immédiatement au 2^{ème} échelon, indice 345 du même grade.

■ **Arrêté N°0367/CAB/PR du 28 mai 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Bayoi Bertrand Yves (Mle 703 238-O), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour violation de consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis courant le 19 août 2017 ; ramené immédiatement au 2^{ème} échelon, indice 345 du même grade.



Jun 2019

Le Président de la République a signé 157 textes : 56 Décrets et 101 Arrêtés.

■ **Décret N°2019/282 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Tchio Thomas.

■ **Décret N°2019/283 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Semeni Justin.

■ **Décret N°2019/284 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Mbonang Paul.

■ **Décret N°2019/285 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Colonel Kamadeu Raphaël.

■ **Décret N°2019/286 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Commandant Dale Joseph.

■ **Décret N°2019/287 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité et allocation des avantages de la réserve mobilisable à un Officier. Commandant Yougouda Jean Claude.

■ **Décret N°2019/289 du 03 juin 2019** portant concession d'une pension de retraite, revalorisation d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Capitaine Mpazambe Ampieloum.

■ **Décret N°2019/290 du 04 juin 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre à posthume. Feus Sergent-chef Leyou Kongha Guy ; Sergent Nlend Médard ; Sergent Bekada Armand ; Soldat de 2^{ème} Fotso Dea Ulrich ; Soldat de 2^{ème} classe Ngwang Belson Tinkuh.

■ **Décret N°2019/291 du 04 juin 2019** portant attribution de la

Médaille de la Vaillance à titre à posthume. Feu Mahamat Zigla Abezidi.

■ **Décret N°2019/292 du 04 juin 2019** portant rappel définitif d'un personnel Officier en service à la Mission Militaire du Cameroun à Kinshasa et admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le Chef d'Escadron Nkou Zambo Théophile.

■ **Décret N°2019/293 du 04 juin 2019** portant admission au Corps des Officiers d'Active des forces de défense et nomination au grade. Elève-Officier d'Active Meka Engozo'o James Edgard.

■ **Décret N°2019/294 du 04 juin 2019** portant nomination du Secrétaire exécutif du Comité interrégional de lutte contre la sécheresse dans le Nord. Monsieur Sidi Baré.

■ **Décret N°2019/295 du 04 juin 2019** portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'organisation local du Championnat d'Afrique des Nations de football « CHAN TOTAL 2020 » et de la Coupe d'Afrique des Nations de football « CAN TOTAL 2021 ».

■ **Décret N°2019/296 du 07 juin 2019** portant naturalisation de Madame Cesilia Cosmas Sulley épouse Momo, fille de Cosmas Akonaay et de Veronica Lagwen.

■ **Décret N°2019/297 du 07 juin 2019** modifiant partiellement les termes du Décret n°2019/072 du 18 février 2019 portant mise à la retraite et versement dans la réserve mobilisable de certains personnels Officiers des forces de défense. Armée de l'Air : Colonel Tiopi Sébastien.

■ **Décret N°2019/298 du 12 juin 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance aux personnels non Officiers de l'Opération Emergence 4. Adjudant Chandini Jibeirou ; Caporal Edogue Firmin Romanie ; Caporal Minkonda Misong Hervé.

■ **Décret N°2019/299 du 13 juin 2019** portant inscription en additif au tableau d'avancement de grade d'un personnel Officier d'active des forces de défense au titre de l'année budgétaire 2019 à titre de régularisation. Armée de l'Air, pour le grade de Lieutenant,



le Sous-lieutenant Meka Engozo'o James Edgard.

■ **Décret N°2019/300 du 13 juin 2019** portant promotion aux grades supérieurs, des personnels Officiers d'active des forces de défense au titre du second semestre de l'année budgétaire 2019. Gendarmerie Nationale, pour le grade de Colonel, le Lieutenant-colonel Mvondo Kane Félix ; pour le grade de Lieutenant-colonel, le Chef d'escadron Sih Cletus Adu ; pour le grade de Capitaine, les Lieutenants Menang Guy Merlin et Assongalem Alem Yvonne ; pour le grade de Lieutenant, les Sous-lieutenants Apou Pierrette et autres.

■ **Décret N°2019/301 du 13 juin 2019** portant promotion aux grades de Sous-lieutenant et Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe, des Ajudants-chefs et Maîtres-principaux des forces de défense inscrits au tableau d'avancement de grades, au titre de l'année budgétaire 2019.

■ **Décret N°2019/302 du 14 juin 2019** accordant le remboursement des retenues de 10% pour pension à Madame Bela Eyebe Rosine Antoinette (Mle 655 300-M), Magistrat révoqué.

■ **Décret N°2019/303 du 17 juin 2019** instituant la journée de deuil national, le vendredi 21 juin 2019.

■ **Décret N°2019/304 du 17 juin 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Maître-Principal Major Baleng David Bertin ; Maître-Principal Ajang Fidelis Aduck ; Maître-Principal Bawe Maurice Nfoa ; Maître Kagana Benjamin, Maître Kiambeh Felix Biambeh ; Second Maître Mamoudou Gambo, Quartier Maître de 2^{ème} classe Djondo James ; Quartier Maître de 2^{ème} Classe Mawouli Jean ; Matelot 1^{ère} classe Eloundou Arnaud Claude ; Matelot de 1^{ère} classe Ngwafor Mohamed ; Matelot de 2^{ème} classe Ambah Abraham Foruwa ; Matelot de 2^{ème} classe Kwamo Jefferson Clinthon ; Matelot de 2^{ème} classe Maton Ngaman Parfait ; Matelot de 2^{ème} classe Minlend Nyobe ; Matelot de 2^{ème} classe Minsoko Giresse Armand ; Matelot de 2^{ème} classe Ndiva Lawrence James ; Matelot de 2^{ème} classe Ngolle Solomon.

■ **Décret N°2019/305 du 18 juin 2019** ordonnant la publication au journal Officiel de l'Accord de crédit n°6223-CM d'un montant de 20,8 millions d'Euros, soit environ 13,6 milliards de francs CFA, conclu le 09 avril 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet Filets Sociaux.

■ **Décret N°2019/306 du 18 juin 2019** portant ratification de l'Accord de crédit n°6223-CM d'un montant de 20,8 millions d'Euros, soit environ 13,6 milliards de francs CFA, conclu le 09 avril 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet Filets Sociaux.

■ **Décret N°2019/307 du 18 juin 2019** portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la South West Development Authority. Monsieur Ediang Apande Herbert.

■ **Décret N°2019/308 du 18 juin 2019** portant nomination du Directeur de la South West Development Authority. Monsieur Besong Ntui Ogork.

■ **Décret N°2019/309 du 18 juin 2019** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire de la Sûreté Nationale. Madame Oyono née Thom Cécile, Commissaire Divisionnaire, deux (02) ans pour la période allant du 16 décembre 2019 au 16 décembre 2021.

■ **Décret N°2019/310 du 18 juin 2019** portant ratification de l'Accord de crédit n°6216-CM d'un montant de 80,3 millions d'Euros, soit environ 57,7 milliards de francs CFA, conclu le 09 avril 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun.

■ **Décret N°2019/311 du 18 juin 2019** ordonnant la publication au journal officiel de l'Accord de crédit n°6216-CM d'un montant de 80,3 millions d'Euros, soit environ 57,7 milliards de francs CFA, conclu le 09 avril 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun.

■ **Décret N°2019/312 du 19 juin 2019** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Madame Huybens Elisabeth, Directrice des Opérations de la Banque Mondiale, arrivée en fin de mission au Cameroun. Elevée à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur.

■ **Décret N°2019/313 du 19 juin 2019** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Grade de Commandeur : Monsieur Essomba Many Ewondo Gérard, cinéaste ; grade d'Officier : Monsieur Bekolo Obama Jean Pierre, homme de culture, Monsieur Dikongue Pipa Jean Pierre, réalisateur ; grade de Chevalier : Madame Whassom Marie Christine



épouse Deutou, femme de culture, Monsieur Woukoache François, homme de culture.

■ **Décret N°2019/314 du 19 juin 2019** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Denis Awoh Ndong, maire de la commune de Fundong.

■ **Décret N°2019/315 du 19 juin 2019** portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Grade de Chevalier : MM. Nchindo Ndi Ivo, président régional du Syndicat des transporteurs, Ndombang Ngala Gérard, opérateur économique et président de la section RDPC de Donga Mantung I, Tumasang Walters Ngang, Sous-préfet de l'arrondissement de Bum ; Sa Majesté Yangsi Mbah Salomon, Fon du village Akeh (Fundong).

■ **Décret N°2019/316 du 19 juin 2019** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feue Hilda Kellen Fonka Ebai, fondatrice de groupes scolaires à Douala.

■ **Décret N°2019/317 du 19 juin 2019** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Wountai Vondou, Enseignant d'histoire et géographie au Lycée de Nitop.

■ **Décret N°2019/318 du 19 juin 2019** portant nomination à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais. Feu Atini Jacques dit Tino Barroza, auteur compositeur, guitariste émérite/ Directeur d'orchestre nommé au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais à titre posthume.

■ **Décret N°2019/319 du 19 juin 2019** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire à titre de régularisation. Monsieur Andela Assomo Damien, pour une période allant du 05 avril 2009 au 20 avril 2015.

■ **Décret N°2019/320 du 19 juin 2019** précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques.

■ **Décret N°2019/321 du 19 juin 2019** fixant les catégories d'entreprises publiques, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants.

■ **Décret N°2019/322 du 19 juin 2019** fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants.

■ **Décret N°2019/323 du 20 juin 2019** portant ratification de l'Accord de crédit n°6132-CM, d'un montant de 142,7 millions d'Euros, correspondant à 160 millions de dollars US, soit environ 93,6 milliards de francs CFA, conclu le 28 février 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du projet de développement des villes inclusives et résilientes.

■ **Décret N°2019/324 du 20 juin 2019** ordonnant la publication au Journal Officiel de l'Accord de crédit n°6132-CM, d'un montant de 142,7 millions d'Euros, correspondant à 160 millions de dollars US, soit environ 93,6 milliards de francs CFA, conclu le 28 février 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du projet de développement des villes inclusives et résilientes.

■ **Décret N°2019/325 du 20 juin 2019** portant ratification de l'Accord de crédit n°6225-CM, d'un montant de 5 millions d'Euros, soit environ 9,7 milliards de francs CFA, conclu le 17 décembre 2018 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel du projet de renforcement de la performance du système de Santé.

■ **Décret N°2019/326 du 20 juin 2019** ordonnant la publication au Journal Officiel de l'Accord de crédit n°6225-CM, d'un montant de 5 millions d'Euros, soit environ 9,7 milliards de francs CFA, conclu le 17 décembre 2018 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel du projet de renforcement de la performance du système de Santé.

■ **Décret N°2019/327 du 20 juin 2019** portant ratification de l'Accord de crédit n°6224-CM, d'un montant de 6,6 millions d'Euros, soit environ 4,3 milliards de francs CFA, conclu le 17 décembre 2018 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel de la troisième phase du projet d'appui au Programme National de Développement Participatif.

■ **Décret N°2019/328 du 20 juin 2019** ordonnant la publication au Journal Officiel de l'Accord de crédit n°6224-CM, d'un montant de 6,6 millions d'Euros, soit environ 4,3 milliards de francs CFA, conclu le 17 décembre 2018 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel de la troisième phase du projet d'appui au Pro-



gramme National de Développement Participatif.

■ **Décret N°2019/329 du 20 juin 2019** portant ratification de l'Accord de crédit n°6044-CM (Portion B) et 6045-CM (Portion A), d'un montant de 24,9 millions d'Euros, correspondant à 26,3 millions de dollars US, soit environ 16,3 milliards de francs CFA, conclu le 28 février 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du projet d'assistance technique pour le développement de l'hydro-électrique de la Sanaga.

■ **Décret N°2019/330 du 20 juin 2019** ordonnant la publication au Journal Officiel de l'Accord de crédit n°6044-CM (Portion B) et 6045-CM (Portion A), d'un montant de 24,9 millions d'Euros, correspondant à 26,3 millions de dollars US, soit environ 16,3 milliards de francs CFA, conclu le 28 février 2019 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du projet d'assistance technique pour le développement de l'hydroélectrique de la Sanaga.

■ **Décret N°2019/331 du 20 juin 2019** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de constitution des réserves foncières destinées aux logements sociaux dans le Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

■ **Décret N°2019/332 du 20 juin 2019** portant classement au domaine public artificiel, des terrains nécessaires aux travaux de raccordement électrique de l'unité industrielle de broyage de clinker à Nomayos, à partir du poste d'Oyomabang, dans le Département de la Mefou et Akono, Région du Centre.

■ **Décret N°2019/333 du 24 juin 2019** portant mise à la retraite anticipée et versement dans la réserve mobilisable d'un Officier de l'Armée de Terre. Chef de Bataillon Ndigoma Ndigo Nzie Serge Guy.

■ **Décret N°2019/334 du 24 juin 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feu Lieutenant Dang Mezing Hervé Bérenger.

■ **Décret N°2019/335 du 24 juin 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Sergent Abdoulahi Mohamed ; Sergent Roskou Christophe ; Sergent Voufo Eric ; Soldat de 2^{ème} classe Ngombe Mbong Fabrice.

■ **Décret N°2019/336 du 24 juin 2019** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Feus Sergent Chu Eric

Meh ; Caporal-chef Melole Stanley Ndelle; Soldat de 2^{ème} classe Etoh Mezala Jonathan.

■ **Décret N°2019/337 du 24 juin 2019** portant reversement de Monsieur Sylvester Ndeso Atanga dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe, 3^{ème} échelon, indice 870.

■ **Décret N°2019/338 du 24 juin 2019** portant ratification de l'Accord de prêt n°2100150040293, d'un montant de 4,361 millions d'UC, soit environ 3, 424 milliards de francs CFA, pour le financement d'un Projet d'études et de préparation d'un programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural.

■ **Arrêté N°0370/CAB/PR du 03 juin 2019** portant concession d'une pension permanente d'invalidité à un Officier. Le Capitaine Madi Vondou Jacques (Mle 568 702-A).

■ **Arrêté N°0372/CAB/PR du 03 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Mekou Mekou Flavien (Mle 587 133-G), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour compromission portant atteinte à la considération de la Police, violences et voies de fait envers un usager conduit au poste. Faits commis dans la nuit du 10 au 11 février 2018. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 335.

■ **Arrêté N°0373/CAB/PR du 03 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Tchuinkam Fotsing Jeanne (Mle 570 780-S), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour compromission portant atteinte à la considération de la Police, violences et voies de fait envers un usager conduit au poste. Faits commis dans la nuit du 10 au 11 février 2018. Ramenée immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 335.

■ **Arrêté N°0374/CAB/PR du 03 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Gwoda Jérémie (Mle 702 043-C), Gardien de la Paix Principal, pour violation de consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis le 19 août 2017. Ne peut avancer avant deux (02) ans.

■ **Arrêté N°0375/CAB/PR du 03 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur James Emmanuel Ebale Medjo (Mle 366 049-U), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0377/CAB/PR du 03 juin 2019** portant admission à



la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tsoungui Biloa Alexis, (Mle 156 090-X), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0378/CAB/PR du 03 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Kano David (Mle 162 177-L), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N°0383/CAB/PR du 04 juin 2019** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ndjeremini François (Mle 162 609-J), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0384/CAB/PR du 04 juin 2019** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Dahirou Ahidjo (Mle 578 746-W), Commissaire de Police

■ **Arrêté N°0389/CAB/PR du 04 juin 2019** plaçant Monsieur Taboula Tangué Pierre (Mle 570 813-V), Commissaire de Police, en position de disponibilité.

■ **Arrêté N°0390/CAB/PR du 04 juin 2019** portant mise en disponibilité de Madame Mindzie épouse Crespel Marie Clarisse (Mle 595 286-B), Inspecteur de Police de 1^{er} grade.

■ **Arrêté N°0392/CAB/PR du 12 juin 2019** portant avancement d'échelon, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Nfong Nicolas (Mle 143 751-G), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0393/CAB/PR du 12 juin 2019** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Bello (Mle 356 076-P), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0396/CAB/PR du 12 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Olendou Mathias (Mle 170 668-E), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0400/CAB/PR du 14 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Mendjongo Abanda (Mle 353 551-X), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N°0401/CAB/PR du 14 juin 2019** portant admission à

la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Tsoungui Simi Josph (Mle 147 227-C), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0406/CAB/PR du 14 juin 2019** portant révocation d'office de Monsieur Ngane Fimba Josué (Mle 702 113-A), Gardien de la Paix Principal, pour abandon de poste. Fait constaté le 20 mars 2019.

■ **Arrêté N°0407/CAB/PR du 18 juin 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Bamenda. Monsieur Mbah- Mbole Pius Ntumbo.

■ **Arrêté N°0408/CAB/PR du 18 juin 2019** portant nomination du Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Limbe. Monsieur Kinge Thompson Molonge.

■ **Arrêté N°0411/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ebot Francis Ebot (Mle 147 144-M), Officier de Police Principal, pour manquements aux consignes, négligences graves dans l'exercice de ses fonctions, retrait et rétention abusive des biens d'un tiers. Faits commis le 17 février 2017. Ramené immédiatement au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, 9^{ème} échelon, indice 650.

■ **Arrêté N°0412/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Abah Antoine (Mle 599 644-O), Officier de Police Principal, pour non paiement de ses dettes. Fait commis depuis janvier 2011. Ramené immédiatement au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, 6^{ème} échelon, indice 540.

■ **Arrêté N°0413/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Foe Ohanda Hervé (Mle 608 074-K), Officier de Police de 1^{er} grade, pour manquements aux consignes, compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis le 04 septembre 2017. Ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0414/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Noah François (Mle 587 549-T), Officier de Police de 1^{er} grade, pour négligences graves dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis dans la nuit du 05 au 06 mai 2018. Ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0415/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Tete Constance Stéphanie Shermaine (Mle 583 209-M), Inspecteur de Police Principal, pour



compromission portant atteinte à la considération de la Police et insubordination hiérarchique. Faits commis courant février 2016. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, 4^{ème} échelon, indice 385.

■ **Arrêté N°0416/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ngomo Jean Jacques (Mle 769 717-O), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour négligences graves dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis dans la nuit du 05 au 06 mai 2018. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 335.

■ **Arrêté N°0417 /CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Edjimbi Angoula Georges (Mle 596 351-J), Inspecteur de Police de 1^{er} grade, pour négligence grave dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis dans la nuit du 05 au 06 mai 2018. Ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0418/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ntekam Charles (Mle 570-527-M), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour négligence grave dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis dans la nuit du 05 au 06 mai 2018. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police 1^{er} grade, 4^e échelon, indice 335.

■ **Arrêté N°0419/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Hawama Dakouza (Mle 596-196- C), Inspecteur de Police 1^{er} grade, pour négligence grave dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis dans la nuit du 05 au 06 mai 2018. Ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N°0420/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ngakam Mbouwe Louis Pascal (Mle 702 106- A), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour manquements aux consignes et négligences graves dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis le 17 février 2017. Ramené immédiatement au grade de Gardien de la Paix 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, indice 205.

■ **Arrêté N°0421/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Tchana Martin (Mle 502 139-K), Officier de Police Principal, pour non respect des consignes. Faits commis courant juin 2017. Ramené immédiatement au 5^{ème} échelon, indice 685 du même grade.

■ **Arrêté N°0422/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Monessanang Francis Joël

Gérard (Mle 599 011-O), Officier de Police Principal, pour manquements aux consignes, insubordination hiérarchique, faute contre l'honneur, le devoir et la probité. Faits commis courant février et mars 2018.

■ **Arrêté N°0423/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Njoya Souleymanou (Mle 606 133 – F) Inspecteur de Police Principal, pour manquements aux consignes et négligence ayant entraîné l'évasion d'un gardé à vue. Faits commis dans la nuit du 24 au 25 avril 2018. Ramené immédiatement au 2^{ème} échelon, indice 435 du même grade.

■ **Arrêté N°0424 /CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Tanmi Claude (Mle 369 517-Z), Officier de Police de 2^e grade pour manquements aux consignes et négligences graves dans l'exercice de ses fonctions. Faits commis le 17 février 2017. Ramené immédiatement au 7^e échelon, indice 575 du même grade.

■ **Arrêté N°0425/CAB/PR du 18 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Bougang Tchaiwou Jos Abelin (Mle 586 967-I), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade, pour manquements aux consignes. Faits commis courant juin 2017.

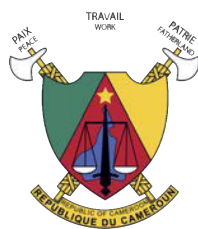
■ **Arrêté N°0426/CAB/PR du 18 juin 2019** portant révocation d'office de Monsieur ZE Jérôme (Mle 607 396-O), Inspecteur de Police Principal, pour abandon de poste. Fait constaté le 25 janvier 2017.

■ **Arrêté N°0427/CAB/PR du 18 juin 2019** portant révocation d'office de Monsieur Owono Théodore Didier (Mle 598 663-X), Inspecteur de Police de 1^{er} grade, pour abandon de poste. Fait constaté le 03 mai 2018.

■ **Arrêté N°0428/CAB/PR du 18 juin 2019** constatant la cessation d'activité des suites de décès et liquidant les droits de la succession de Monsieur Ondoua Bille Ferdinand (Mle 504 974-G), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N°0429/CAB/PR du 18 juin 2019** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°039/CAB/PR du 25 janvier 2019 portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Ngono Yeme Jean Marie (Mle 517-516-R), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N°0430 du 18 juin 2019** portant avancement d'échelon,



admission à la retraite et allouant une pension d'ancienneté à Monsieur Njindou Inoussa (Mle 537 880-Z), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N° 0440/CAB/PR juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Manga Ambassa Herman Sylvain (Mle 769 606-L), Inspecteur de Police 2^{ème} grade, pour abandon d'un poste de garde et compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis le 26 février 2018. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 335.

■ **Arrêté N°0441/CAB/PR du 19 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Eteme Eteme Ebode Privat Yannick (Mle 701 973-V), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, pour violation des consignes et provocation d'un scandale en ville. Faits commis le 23 avril 2018. Immédiatement ramené au grade de Gardien de la Paix de 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, indice 205.

■ **Arrêté N°0442/CAB/PR du 20 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant une pension d'ancienneté à Madame Ndzepie Nembot Honorine épouse Chedom (Mle 356 096-A), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0443/CAB/PR du 20 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant une pension d'ancienneté à Monsieur Benjamin Ayuk Mbiatem (Mle 147 158-N), Commissaire de Police

■ **Arrête N°0444/CAB/PR du 20 juin 2019** allouant une pension d'invalidité permanente à Monsieur Afendia Fobella Julius (Mle 156 385-J), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N°0446/CAB/PR du 21 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Nkoa Sima Pierre (Mle 607 633-T), Officier de Police de 1^{er} grade, pour manquements aux consignes et indécatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la Police. Faits commis dans la nuit du 11 au 12 mars 2017. Ramené immédiatement au 4^{ème} échelon, indice 445 de son grade.

■ **Arrêté N° 0447/CAB/PR du 21 juin 2019** portant révocation d'office de Monsieur Ndoutoumou Emmanuel (Mle 607 039-X), Inspecteur de Police Principal, pour abandon de poste. Fait constaté le 07 février 2019.

■ **Arrêté N°0448/CAB/PR du 21 juin 2019** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Minfoumou Mesi Colbert (Mle

H-057 096), Gardien de la Paix 1^{er} grade, pour compromission portant atteinte à la considération de la Police. Fait commis le 23 mai 2018. Ne peut avancer avant cinq (05) ans.

■ **Arrêté N° 0453/CAB/PR du 26 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Monkouop Mouminou (Mle 145 972-U), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N° 0454/CAB/PR du 26 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ateba Benjamin (Mle 147 183-Y), Commissaire de Police Principal.

■ **Arrêté N° 0455/CAB/PR du 26 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Ebanda Phirma (Mle 169 847-D), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N° 0456/CAB/PR du 26 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Madame Etandow Ayuk Pauline (Mle 129 604-X), Commissaire de Police.

Arrêté N° 0457/CAB/PR du 26 juin 2019 portant admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Momgbet Ousmanou (Mle 366 255-P), Commissaire de Police.

■ **Arrêté N° 0458/CAB/PR du 26 juin 2019** portant admission à la retraite et allouant les pensions d'ancienneté et d'invalidité permanente à Monsieur Ewu Ngeme David (Mle 162 235-Z), Commissaire Divisionnaire.

■ **Arrêté N° 0459 CAB/PR du 26 juin 2019** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n° 176/CAB/PR du 04 mars 2014 portant reclassement, admission à la retraite et allouant la pension d'ancienneté à Monsieur Mbella Mboula Emile (Mle 156 135 -S), Officier de Police Principal.

■ **Arrêté N° 0460 CAB/PR du 26 juin 2019** modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n° 051/CAB/PR du 14 juin 2016 allouant la pension d'invalidité permanente à Monsieur Zo'obo Jules (Mle 607 406- H), Inspecteur de Police Principal.



Bienvenue Singué Merci excellence monsieur le président de notre cher et beau pays le cameroun .Que Dieu continue à vous donner cette sagesse qui surpasse l'entendement mondial

J'aime · Répondre · 1 sem · Modifié

Patricklevoisin Cyprien Mon président en diplomatie vous n'avez pas d'égal au monde on naît pour diriger les gens on ne devient pas dirigeant

J'aime · Répondre · 1 sem

Etienne Gazi Ce Grand homme est béni de Dieu. Nous avons le droit et le devoir de l'accompagner vers l'émergence 2035

J'aime · Répondre · 1 sem

Félix Makon Merci très excellent Biya; diriger un peuple n'est pas facile. Puisse l'Éternel vous inspirer pour la résolution des crises que traverse le Cameroun, comme ce fut le cas pour la péninsule de Bakassi.

J'aime · Répondre · 2 sem · Modifié

President Paul Biya
May 30 at 10:30 AM · 🌐

🏰 Bonne Fête de l'Ascension à tous les Chrétiens!!!
🙏 Happy Ascension Day to All Christians!!!

#AscensionDay #PaulBiya #Cameroun #Cameroon

Jos Essio Merci beaucoup mon Président. Bonne fête de l'Ascension à vous également

J'aime · Répondre · 6 j

Franck Cheuwa Merci Mr le président reçois aussi le feu du saint esprit 🙏

J'aime · Répondre · 6 j

Linda Mefané Merci le père de la nation toute entière bonne fête à tous les chrétiens du monde entier. que Dieu bénisse davantage le Cameroun

J'aime · Répondre · 6 j

Emmanuel Fezeu Merci excellence . Je vous souhaite la meme chose a vous et a toute la famille que le seigneur continu a vous guider dans votre mission lourde et pour la paix dans notre pays . Amen

J'aime · Répondre · 6 j

Gregory Nga Merci Excellence. Malgré l'adversité allez de l'avant avec vaillance courage et honneur. Vous avez toute notre confiance.

J'aime · Répondre · 6 j

Nadine Nkongo Thank you our president i wish we find peace soon in our beloved country. Vivement que la paix revienne dans les 4 coins du pays.





République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le **23 MAI 2019**

Mesdames, Messieurs,

J'ai appris avec une réelle tristesse, le décès survenu à Lausanne, de Monsieur Martin BELINGA EBOUTOU.

Je prends la mesure de votre immense douleur, et partage le profond chagrin de toute sa famille.

Martin BELINGA EBOUTOU était un diplomate chevronné. Ses qualités personnelles lui ont permis d'effectuer une belle et longue carrière de Haut-Commis de l'Etat, au Cameroun et à l'étranger.

Martin BELINGA EBOUTOU fût pendant de longues années, l'un de Mes plus proches collaborateurs.

Avec sa disparition, la Diplomatie Camerounaise perd l'une de ses références ; le Département du Dja-et-Lobo et la Région du Sud, une personnalité de grande valeur et le Cameroun, un fils qui lui fit honneur.

Je tiens à vous adresser, en cette douloureuse circonstance, ainsi qu'au clan *ESSE* de *Nkilzok*, Mes sincères condoléances. J'y associe la compassion émue de Mon Epouse et vous assure de Notre soutien.

Veuillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, les assurances de Ma considération distinguée.-

A la famille de Martin BELINGA EBOUTOU

s/c

**de Monsieur le Préfet du Département
du Dja-et-Lobo**

SANGMELIMA







**Together
Ensemble**